



**Cadre  
de programmation  
stratégique  
2005 - 2006**

## TABLE DES MATIERES

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>A. Bilan résumé des réalisations des exercices 2003 – 2004</b> .....	<b>4</b>
<b>B. Les orientations du cadre de programmation 2005 – 2006</b> .....	<b>5</b>
1• Confirmer les principes et critères d'interventions .....	5
1.1. Principes .....	5
1.2. Critères .....	6
2• Affirmer et approfondir les orientations stratégiques spécifiques par domaine .....	6
2.1. Biodiversité .....	7
2.2. Effet de serre .....	9
2.3. Eaux internationales .....	10
2.4. Désertification et dégradation des sols .....	12
2.5. Polluants organiques persistants .....	13
2.6. Mixtes .....	13
3• Valoriser les relations avec le FEM et le FMPP (protection de la couche d'ozone) .....	13
4• Rendre plus efficaces l'organisation et les méthodes de travail .....	14
5• Développer la communication .....	15
6• Améliorer en continue la gestion financière .....	16
7• Infléchir ou renforcer les activités dans les zones géographiques et les domaines d'intervention - Objectifs géographiques et objectifs par domaine .....	17
8• Adapter les moyens financiers et humains .....	18
<b>C. Liste des annexes</b> .....	<b>20</b>
• Annexe 1 - Histogrammes des objectifs et engagements 2003 – 2004 par domaine et par région .....	21
• Annexe 2 - Zones d'interventions géographiques du FFEM .....	23
• Annexe 3 - Stratégie de communication du FFEM et liste des principales actions de communication du FFEM en 2003 et 2004 .....	26
• Annexe 4 - Ressources – Emplois financiers du FFEM pour la période 2005 – 2006 .....	38
• Annexe 5 - Cofinancements du FFEM .....	40

# INTRODUCTION

**L**E CADRE DE PROGRAMMATION est un moyen de pilotage des actions du FFEM qui doit faciliter la mise en oeuvre des missions qui lui sont assignées et leur suivi par les instances de tutelle.

Il décline de façon opérationnelle les orientations propres aux domaines de l'environnement mondial arrêtées par le comité de pilotage en termes de domaines prioritaires, de zones géographiques, de partenaires préférentiels, d'organisation, de méthodes ou de technologies à favoriser.

Le rapport d'audit organisationnel et financier du FFEM, daté d'avril 2002, constitue une base pour cet exercice de programmation. Les recommandations du plan d'actions sur les aspects institutionnels, opérationnels, financiers et juridiques, donnent des indications explicites sur les actions à entreprendre.

Il est convenu que ce cadre de programmation soit établi pour une période de deux ans. Un premier cadre de programmation stratégique du FFEM a été adopté par le comité de pilotage de février 2003 et a porté sur les exercices 2003–2004. Le présent cadre porte sur les exercices 2005–2006.

Ainsi, les deux cadres de programmation stratégique concernent les quatre années couvrant la période de la troisième reconstitution du FFEM décidée par le gouvernement en mars 2003.

# A BILAN RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS DES EXERCICES 2003-2004

---

2003-2004 sont les deux premières années de mise en oeuvre des orientations définies dans le cadre de programmation stratégique du FFEM approuvé par son comité de pilotage de février 2003.

Ce cadre est la traduction opérationnelle des recommandations de l'audit scientifique et de gestion du FFEM fait en 2002, à l'issue des deux cycles d'activités liés aux dotations quadriennales 1994-1998 et 1999-2002.

Le cadre de programmation a porté sur les objectifs thématiques et géographiques, l'amélioration du cycle des projets (cadre logique, indicateurs et mesures d'impacts...), la capitalisation, la communication, le développement des partenariats et les cofinancements.

De plus, en 2003 et 2004, le secrétariat du FFEM a poursuivi et renforcé ses activités d'appui et de conseils à la Mission interministérielle d'effet de serre, au MINEFI, au MAE et au MEDD pour le Fonds multilatéral, la protection de la couche d'ozone (FMPM) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

La période 2003-2004 a été caractérisée par les principaux résultats suivants :

- le cadre juridique d'intervention du FFEM a été clarifié, à la suite de l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention conclue entre l'Etat et l'AFD ;
- le champ d'opération est rendu plus cohérent avec l'objet du fonds ;
- la situation des décaissements et des engagements a été en forte amélioration par rapport aux années antérieures : l'objectif fixé de ratio de 33 % des décaissements totaux sur engagements totaux à fin 2004, a été atteint ;
- les objectifs par géographie et par domaine ont été diversement atteints!
  - sur le plan géographique, les engagements en Afrique et en Amérique latine/Caribbes sont tenus ; ils sont largement dépassés en Asie/Pacifique et non atteints en Méditerranée et en Europe de l'Est,
  - sur le plan des domaines les engagements en biodiversité , eaux internationales et mixtes ont été tenus à l'exception de la nouvelle fenêtre ; les engagements en matière de lutte contre l'effet de serre ont été partiellement atteints ;
- l'amélioration de l'instruction des projets et des indicateurs de mesure de leur impact a été bien initiée ;
- le renforcement de la capitalisation a été engagé à partir des rapports de fin de projets et des post évaluations ;
- la communication et la sensibilisation des tiers se sont bien développées et le nouveau site Internet FFEM doit rapidement entrer en service.

1) Cf. Annexe 1 : Histogrammes des objectifs et engagements 2003-2004 par domaine et par région.

# **B** LES ORIENTATIONS DU CADRE DE PROGRAMMATION 2005–2006

---

Tenant compte du bilan et de l'expérience acquise pendant les exercices 2003 – 2004, et des recommandations du comité de pilotage, la stratégie proposée vise pour 2005–2006 à :

- confirmer les principes et critères d'interventions ;
- affirmer et approfondir les orientations stratégiques spécifiques par domaine ;
- poursuivre les appuis au FMPM et au FEM et développer les synergies du FFEM avec ces fonds ;
- rendre plus efficaces l'organisation et les méthodes de travail ;
- développer la communication ;
- améliorer en continu la gestion financière ;
- infléchir ou renforcer les activités par rapport aux objectifs 2003-2004 sur les zones géographiques et les domaines d'intervention ;
- adapter les moyens financiers et humains aux ambitions.

Cette stratégie est articulée autour des ambitions suivantes : rigueur de la gestion, qualité de l'instruction des projets, recherche de capitalisation, volonté affirmée d'ouverture, de communication et de sensibilisation des tiers, appuis aux tutelles.

Les modifications de stratégie du FFEM seront progressives car les actions enclenchées sur les exercices 2003-2004 ont une certaine «inertie» sur les interventions à venir.

Par ailleurs, il sera nécessaire au cours des exercices 2005–2006 d'engager et conduire à son terme le processus de reconstitution du FFEM pour la 4<sup>ème</sup> phase (2007-2010). A l'instar de la précédente reconstitution, les actions d'audit seront lancées dans le dernier semestre précédant le dernier exercice.

## **1. Confirmer les principes et critères d'interventions**

Il est proposé de confirmer pendant cette nouvelle période de deux ans les principes et critères d'interventions du FFEM :

### **1.1. Principes**

■ 1. Le financement de projets ou programmes à finalité économique et sociale présentant des synergies entre le développement durable des pays bénéficiaires et l'environnement mondial dans les domaines de la biodiversité, du climat et des eaux internationales ou des nouvelles fenêtres, considérés comme biens publics mondiaux.

Ainsi, les trois axes thématiques fondamentaux demeurent :

- la lutte contre l'effet de serre avec entre autres un accent sur les liens avec le développement urbain,
- la préservation de la biodiversité en mettant en évidence l'articulation avec la conservation,
- la protection des eaux internationales,

et,

les nouvelles fenêtres sont confirmées, soit :

- la lutte contre la désertification,
- la lutte contre les polluants organiques persistants.

■ 2. La protection de la couche d’ozone stratosphérique est traitée de manière spécifique par le secrétariat du FFEM, selon les procédures du Fonds multilatéral du protocole de Montréal.

■ 3. Les zones géographiques d’intervention sont confirmées et concernent les pays en développement ou à économie en transition selon les orientations définies par une note d’orientation stratégique *cf.* annexe 2).

■ 4. Les projets et les programmes sont préparés, présentés, suivis, sur pièce et sur place, et évalués par une ou des institutions membres du comité de pilotage. Le secrétariat du FFEM apporte son appui au processus d’instructions. Le comité scientifique et technique inspire les orientations de stratégies par domaine et contribue au suivi et à l’évaluation des projets et programmes.

Cette répartition de compétences entre institutions-membres, CST et secrétariat, définies dans la convention Etat-AFD du 3 septembre 2004, est la clef de voûte du FFEM.

■ 5. Les financements du FFEM viennent en complément de financements apporté par le(s) bénéficiaire(s) et les autres partenaires ; le FFEM finance une part minoritaire des coûts des projets et ne finance pas les activités récurrentes ni les coûts de fonctionnement d’institutions ou d’organismes. Les conditions de prise en considération de concours en qualité de cofinancements sont précisées dans une note d’orientation stratégique (*cf.* Annexe 5): le point essentiel est leur contribution explicite aux objectifs du projet et leur intégration dans le cadre logique.

■ 6. Le FFEM est un outil additionnel de l’aide extérieure française, comptabilisé en aide publique au développement ; il est délié ; il recherche les synergies avec les autres instruments français de coopération et de développement.

## 1.2. Critères

Les critères généraux d’éligibilité des projets ou programmes restent les suivants :

- contribution à la préservation de l’environnement mondial,
- contribution au développement local,
- caractère innovant,
- caractère démonstratif et reproductible,
- pérennité économique et financière après projet,
- viabilité au plan écologique et environnemental,
- acceptabilité sociale et culturelle,
- cadre institutionnel adéquat.

## 2. Affirmer et approfondir les orientations stratégiques spécifiques par domaine

Le FFEM est l’un des grands instruments au service de la politique française de coopération et de développement en matière notamment de changement climatique, de biodiversité, d’eaux internationales, de désertification et de dégradation des terres, de protection de la couche d’ozone et de polluants organiques persistants.

**A ce titre, il participera activement à la réalisation des objectifs, stratégies et actions arrêtées par le CICID.**

**Plus globalement les actions du FFEM s'intègrent dans les grandes orientations fixées par le Président de la République française en matière d'environnement, présentées, en janvier 2005 à Paris, à la Conférence «Science et gouvernance de la biodiversité» et, en février à Brazzaville, au deuxième sommet des chefs d'Etat sur la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.**

## **2.1. Biodiversité**

### **a) Contexte**

Les orientations du FFEM devront mettre en évidence leur intégration dans la politique française de coopération en biodiversité, tout en s'inscrivant dans la stratégie nationale de développement durable de la France. A ce titre, le FFEM veillera, en particulier, à une bonne articulation des projets de conservation et de gestion durable, en matière de préservation de la biodiversité.

Pour ce faire, les institutions de tutelle et le secrétariat du FFEM veilleront à intégrer l'action du FFEM dans les documents suivants :

- le plan d'action international de la stratégie française pour la biodiversité (qui sera disponible au 1<sup>er</sup> semestre 2005) ;
- les documents d'orientation du CICID, notamment en matière d'environnement.

Les orientations du FFEM seront également, dans toute la mesure du possible, articulées avec les priorités de la convention sur la diversité biologique. Enfin, le FFEM articulera au mieux son intervention avec la politique de coopération de l'Union européenne dans le domaine de la biodiversité (recommandations de Malahide, en mai 2004, relatives à la prise en compte de la biodiversité dans la coopération économique et le développement).

### **b) Rappel des orientations pour les exercices 2003-2004 et résultats**

En avril 2003, un séminaire d'orientation regroupant le CST, les tutelles du FFEM, les organismes scientifiques et les ONG du secteur a proposé un certain nombre de thèmes sur lesquels le FFEM devait focaliser ses interventions. Nous les résumons ci-dessous, avec pour chacun d'eux, *en italique*, les principales décisions prises pendant la période, sous la forme d'identification de nouveaux projets (19 projets biodiversité ou mixtes à dominante biodiversité ont été identifiés pendant cette période).

- Faire émerger des idées de projets sur :
  - ✓ les milieux anthropisés (à forte pression humaine), dégradés, à fort enjeu de biodiversité : *le FFEM a identifié 5 projets en zone littorale en situation de pêche excessive, où l'institution d'aires protégées permettra de restaurer la biodiversité marine. Deux projets seulement se situent dans des zones terrestres surexploitées (Cambodge et Guatemala).*
  - ✓ les approches d'«aménagement du territoire» permettant une gestion à long terme de la biodiversité : *la quasi-totalité des nouveaux projets travaille en dehors des aires protégées (16 sur 19) et visent à instaurer à long terme de nouveaux types de protections réglementaires et d'usage sur des surfaces importantes : en ce sens, ce sont des projets d'aménagement du territoire.*
  - ✓ la biodiversité intra spécifique des espèces cultivées et élevées, gérée par les agriculteurs : *un nouveau projet traitant de ce sujet (tubercules au Vanuatu) a été ajouté aux deux projets existants. C'est une problématique compliquée à mettre en oeuvre sur le terrain.*

- ✓ la coopération régionale avec les COM : *trois nouveaux projets de coopération régionale dans les Océans Indien, Pacifique et dans la mer des Caraïbes ont été identifiés, impliquant la Martinique, la Réunion, la Nouvelle Calédonie et la Polynésie.*
- ✓ les zones littorales et les îles : *huit projets sur 19 traitent des zones littorales et marines, ce qui constitue un portefeuille suffisamment développé.*
- Envisager quelques projets portant sur des espèces et espaces très menacés, ayant une valeur patrimoniale mondiale et une valeur sociale ou culturelle locale, mais pas ou peu de perspectives de développement économique : *un projet de ce type a été engagé aux Seychelles. Un volet du projet traite des derniers rhinocéros du Cameroun.*
- Présenter les modalités possibles de financements de petits projets, permettant à la société civile et aux collectivités de la ZSP d'avoir accès au FFEM, en examinant les questions de coût de gestion et de suivi. *La fiche d'identification correspondante a été présentée.*
- Présenter au moins un projet avec une participation à une Fondation (Trust fund) dans un pays de la ZSP. *Une fiche a été identifiée à Madagascar.*
- Mieux faire participer les scientifiques du Nord et du Sud sur la définition et la mesure des indicateurs d'impact des projets. *Deux projets sur trois, soit douze projets prévoient de faire intervenir des scientifiques du Nord et du Sud.*

Ces résultats montrent une prise en compte rapide des orientations du séminaire.

En matière géographique, les engagements en biodiversité du FFEM ont porté à 64 % sur l'Afrique sub-Saharienne, à 26 % sur l'Amérique centrale-latine-Antilles et à 9 % sur l'Asie-Pacifique. Seuls les objectifs Méditerranée n'ont pas été remplis.

### **c) Orientations thématiques et méthodes de travail pour 2005-2006**

Le FFEM veillera, en particulier, à une juste articulation des projets de conservation et de gestion durable, en matière de préservation de la biodiversité.

Il est convenu que le FFEM mette l'accent sur la mise en commun des résultats des grappes de projets traitant du même thème dans différentes régions et leur diffusion. Parmi ces thèmes, on peut proposer :

- la gestion de la biodiversité dans les forêts tropicales, dans les forêts exploitées pour le bois ou dans les aires protégées, avec le développement du dialogue entre acteurs dans les bassins forestiers, le renforcement des capacités et l'écocertification, les aires protégées et réserves de pêche en milieu marin et, en particulier, dans les milieux et récifs coralliens où la France avec les COM a un rôle important à jouer,
- la gestion de la biodiversité au bénéfice des communautés locales.

En matière géographique, dans le Bassin du Congo, le FFEM poursuivra les actions et projets de protection et gestion durable des forêts. De plus, les zones de forêts de la côte du golfe de Guinée, principal haut lieu de biodiversité menacé de l'Afrique selon toutes les analyses scientifiques, n'a bénéficié d'aucun engagement du FFEM. On peut également rappeler un sujet qui n'a pas reçu de réponse satisfaisante malgré les efforts du FFEM : la gestion par les administrations des grands parcs naturels de savane en Afrique francophone, qui constituent le cœur de la conservation dans cette zone, compte tenu de la densité humaine en dehors des parcs ; d'autres voies avec les ONG et le secteur privé seront recherchées. De même, les engagements en conservation en Asie ne sont pas suffisants.

En matière de méthode, l'introduction du cadre logique dans les projets de biodiversité pose le problème particulier des indicateurs d'impact. En effet, dans ce domaine plus que dans d'autres, le terme très long sur lequel on travaille et la lenteur des impacts des projets, le faible niveau de connaissances scientifiques de départ et le coût des mesures, posent un problème de fond. Le FFEM,

comme la Convention de la biodiversité, ont mandaté des experts pour adapter les solutions considérées comme non satisfaisantes à l'heure actuelle, car donnant des indicateurs de niveau national et non du niveau des projets. Au cours des exercices 2005–2006, le FFEM sera attentif aux solutions proposées et les adoptera dans ses projets chaque fois que possible. En attendant, il continuera à proposer des indicateurs de résultats des actions dans les cadres logiques des projets.

Les projets financés par le FFEM devront intégrer les conclusions de la Conférence de Paris en janvier 2005 en faisant davantage participer les scientifiques au suivi et à la capitalisation de ces projets ; de plus, ces projets devront être utilisés pour une éducation environnementale au Sud et au Nord, comme indiqué dans le discours du Président de la République dans son discours de janvier 2005 à l'occasion de la Conférence.

#### **d) Participation aux organisations et conventions internationales**

Compte tenu de son poids dans la coopération française en matière de biodiversité, le FFEM devrait être présent dans les manifestations suivantes :

- [Conférence mondiale sur la biodiversité à Paris](#) (janvier 2005) : organisation par le CST du FFEM d'un atelier sur le financement de la recherche en matière de biodiversité ;
- exposition itinérante «[Biodiversité, assurance vie de l'humanité](#)» par le FFEM et les institutions membres MEDD, MAE et AFD. Elle prendra la forme d'affiches, de dépliants, d'expositions photos et d'un film, diffusé par le réseau des ambassades et alliances françaises dans les pays en voie de développement (150 sites prévus) ;
- [Conférence des Parties](#) (COP 8) de la Convention sur la diversité biologique ;
- [Réunions internationales](#) sur les forêts tropicales et Forum international des forêts (FIF).

## **2.2. Effet de serre**

### **a) Contexte et objectifs des interventions du FFEM**

Dans le domaine de l'effet de serre, les orientations s'inscrivent dans le cadre de celles de la politique française et de ses engagements internationaux de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du protocole de Kyoto et du Plan climat 2004 de la France.

Le FFEM encourage les projets qui réduisent ou évitent les émissions de carbone par :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- la promotion des énergies renouvelables et la substitution d'énergies par des sources moins émissives en gaz carbonique (solaire, hydraulique, éolien...) ;
- la préservation des réservoirs naturels et la stabilisation des puits de séquestration de carbone dans les forêts, les sols et les sous-sols ;
- la récupération des émissions des déchets organiques.

En terme d'orientations stratégiques, une attention renforcée sera portée à des projets structurants de développement urbain ou d'aménagement de territoires ayant un impact sur les consommations énergétiques dans la construction, les transports et avec les projets de séquestration de carbone, mobilisant des méthodes agro-biologiques et agro-forestières innovantes.

Compte tenu de l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, le FFEM accordera une priorité à la mise en place des mécanismes de flexibilité du protocole.

Le secrétariat poursuivra ainsi la gestion de la Facilité d'appui aux activités exécutées conjointement (FAAEC), dont le comité de pilotage est placé sous la présidence de la MIES, en vue de la mise en oeuvre conjointe (MOC) et du mécanisme de développement propre (MDP) avec des projets concrets, conduisant à la reconnaissance officielle de certificats de réduction d'émissions de carbone.

### **b) Orientations thématiques et méthodes de travail**

Le cadre logique avec la détermination des indicateurs d'impact des projets spécifiques est à développer.

S'agissant des mécanismes du protocole de Kyoto, le FFEM poursuivra sa collaboration avec la délégation interministérielle du développement durable/Mission interministérielle de l'effet de serre et avec les organismes français (ADEME, Caisse des dépôts et consignations...).

La communication des résultats des travaux fera l'objet de séminaires ou rencontres particulières : programmes de communication de la FAAEC.

S'agissant de la séquestration du carbone, le FFEM poursuivra le financement et la valorisation de travaux méthodologiques dans les pays en développement ou en transition :

- sur les capacités de stockage en milieux forestier et agricole ;
- sur la mise en oeuvre du mécanisme de développement propre dans la séquestration biologique et géologique ;
- sur la gestion durable du bois de feu à usage domestique ou la promotion d'énergie propre (gaz, éolien, solaire ...).

L'objectif à moyen terme de la démarche du FFEM est de constituer un point focal et de références sur ce thème.

### **c) Participation aux manifestations importantes, aux organisations et conventions internationales**

Le FFEM contribuera aux manifestations importantes concernant les changements climatiques et l'effet de serre en France et à l'international. Il participera en particulier aux Conférences des Parties du protocole de Kyoto en 2005 et en 2006.

## **2.3. Eaux internationales**

### **a) Objectifs des interventions du FFEM**

On entend par "eaux internationales", des eaux marines ou continentales auxquelles plusieurs nations peuvent avoir accès et dont les ressources sont partagées et utilisées conjointement.

L'intégrité écologique de ces systèmes est menacée par des pollutions d'origines diverses des eaux douces et marines, par l'exploitation excessive, sans planification, ni coordination régionale, des différentes ressources qu'ils procurent et par la dégradation des habitats situés dans leur périphérie directe (dégradation des terres, déforestation...).

Les actions du FFEM de protection des eaux internationales s'inscrivent en application des recommandations internationales : Rio (1992), La Haye (2000), Directive Cadre européenne (2000), le Sommet Mondial de Johannesburg (2002) et Forum de Kyoto (2003).

Elles s'inscrivent aussi dans les engagements de la France au sein de l'Initiative européenne sur l'eau et de doublement des financements dans le secteur de l'eau en vue des Objectifs du millénaire.

Enfin, les actions du FFEM s'articuleront avec les orientations du CICID en matière d'eau.

La France est pilote sur la composante GIRE (gestion intégrée des ressources en eau) pour l'Afrique avec une priorité sur les bassins versants (Sénégal, Niger, fleuve Orange, Voltas, lac Tchad et lac Victoria).

Les trois projets décidés relatifs aux bassins transfrontaliers Niger, Nil et Mékong s'inscrivent dans les objectifs des exercices 2003-2004. Les objectifs du FFEM pour les exercices 2005-2006 consisteront à poursuivre et renforcer :

- la mise en place de cadre régional institutionnel, législatif et technique permettant de gérer et de conserver durablement les écosystèmes aquatiques ;
- l'établissement d'inventaires des sources de pollution ;
- la mise en place de contrôles de la pollution des bassins internationaux ;
- l'élaboration de plans de gestion intégrant la réduction de la pollution et la planification de l'utilisation des ressources naturelles (eau, pêche, terres, ...).

#### **b) Orientations thématiques et méthodes de travail**

- ✓ Depuis la Conférence de Rio (1992), il est reconnu que **les bassins fluviaux et les zones côtières** sont étroitement liés par leur structure physique (plateau continental) et écologique (milieux aquatiques), et à travers les processus physiques et biologiques qui leur sont associés.

L'expérience récente montre que les initiatives en matière de gestion intégrée des bassins-versants sont de plus en plus nombreuses pour répondre à une demande croissante.

Pourtant, les zones côtières et les bassins fluviaux sont en général traités par les puissances publiques comme des unités de gestion séparées. Aujourd'hui, ces pratiques de gestion ne sont plus suffisantes pour guider et maîtriser cette diversité de processus physiques et biologiques altérés par des pressions humaines de plus en plus fortes. Sans intervention sur ce qui se passe dans l'ensemble du bassin versant, la question de la qualité des eaux «internationales» (zone économique exclusive et au-delà) ne pourra être réglée.

Une étude méthodologique en 2003 sur ces aspects a permis de définir un ensemble de propositions visant à :

- caractériser les différentes étapes du processus de gestion intégrée des zones côtières et des bassins versants ;
- proposer un cadre stratégique d'exécution des plans d'action qui permettra de rapprocher les résultats des objectifs prévus.

Il conviendra de poursuivre ce travail en rendant opérationnels ces résultats.

- ✓ La gestion des **ressources halieutiques partagées**, ainsi que la gestion des données hydro-météorologiques devront faire l'objet d'une réflexion méthodologique de même type permettant de déboucher sur des propositions opérationnelles d'intervention du FFEM dans ces domaines particuliers.
- ✓ Il est proposé d'élargir les actions de la fenêtre **eaux internationales**, comme au FEM, à la prévention des risques de pollutions accidentelles maritimes, en association avec les actions mises en oeuvre par l'Organisation maritime internationale (OMI) dans le cadre des conventions MARPOL.
- ✓ L'introduction du **cadre logique** dans ce secteur pose un problème spécifique d'élaboration d'un panel d'indicateurs pertinents permettant d'évaluer la pertinence et l'efficacité d'interventions dans lesquelles les composantes institutionnelles représentent une part essentielle. Au cours du présent exercice, le FFEM s'attachera à élaborer un ensemble d'indicateurs qui seront testés sur les projets en cours et les nouveaux projets soumis à l'avis du comité de pilotage.

Dans ce domaine plus que dans tout autre, du fait de la nature et de l'ampleur des projets et des programmes, il est impératif de mettre en oeuvre des stratégies d'alliance avec les autres bailleurs de fonds intervenant dans ce domaine : FEM, Banque mondiale, Union européenne.

### **c) Participation aux organisations et conventions internationales**

La période 2005-2006 sera marquée par la tenue du 4<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau (Mexico, 2006), qui devrait être un évènement majeur de gouvernance et bonnes pratiques mondiales pour la définition et l'orientation des politiques publiques, des collectivités locales, privées et des associations dans le domaine de l'eau.

Le FFEM pourra présenter les principaux résultats des projets mis en oeuvre au titre de sa contribution à la politique française dans le domaine des eaux internationales.

De plus, le FFEM participera aux évènements importants comme les manifestations liées à la mise en oeuvre de la convention de Barcelone pour la Méditerranée (avec le PNUE) ou le réseau international des organismes de bassin (RIOB).

Enfin, le FFEM participera à des **programmes régionaux** importants dont les fiches d'identification ont été examinées par le comité de pilotage de l'exercice 2003-2004.

- Le projet d'appui à l'Agence du bassin du **Niger** qui s'intègre dans l'initiative présidentielle d'appui à la gestion des ressources en eau (projet engagé 07/04) ;
- l'initiative pour le bassin du **Nil** ;
- l'appui à la commission du fleuve **Mékong** ;
- l'initiative régionale d'appui à la protection et la valorisation des écosystèmes et récifs coralliens tout particulièrement du **Pacifique sud** (projet engagé 07/04) ; le programme de conservation de biodiversité marine et côtière et des récifs coralliens dans l'**Océan indien** occidental ; la gestion des pêcheries du sud-ouest de l'Océan indien ; la conservation et l'utilisation durable des récifs coralliens de l'écorégion **méso-américaine**.

**Ces actions précises viennent en application des orientations du Président français exprimées dans son discours en janvier 2005 à la Conférence de Paris en matière de conservation et de gestion des aires protégées.**

## **2.4. Désertification et dégradation des sols**

Les actions du FFEM dans le domaine de la lutte contre la désertification ne peuvent s'envisager qu'en complément des actions mises en oeuvre par les institutions françaises (MAE, MEDD, AFD), multilatérales (Banque, mondiale, FEM, UE...), les Etats récipiendaires et leurs organisations régionales.

C'est ainsi qu'au cours des exercices 2003-2004, le FFEM a engagé, aux côtés de ces institutions et du CILSS, des projets importants en matière d'agro-écologie et de développement local.

La zone d'intervention est, plus encore que dans les autres secteurs d'intervention du FFEM, centrée sur les régions arides et sub-arides du continent africain (Maghreb, Sahel).

### **Thématiques à privilégier**

En matière de lutte contre la désertification, la priorité portera sur l'appui à la mise en oeuvre de projets au niveau local visant à soutenir la résilience des écosystèmes et/ou à mettre en place les méthodes et moyens d'inversion des processus là où le processus de désertification n'a pas atteint son seuil d'irréversibilité.

Dans cette perspective, les thématiques techniques à privilégier seront :

- l'appui au développement de systèmes de production durables (cultures sous couvert végétal, pastoralisme),
- les appuis aux initiatives locales (bois de feu, aménagement de bassins),
- la gestion des ressources naturelles, en particulier la gestion des ressources en eau.

#### **Indicateurs de suivi et capitalisation**

Dans le cadre de l'instruction et du suivi des projets dans le domaine, le secrétariat du FFEM proposera au comité de pilotage, et en concertation avec le CST, sur la base des expériences acquises par les organisations régionales, un dispositif de suivi et de mesure de l'impact des projets.

En parallèle, aux actions soutenues dans le cadre de projets locaux le FFEM soutiendra les organisations régionales dans leurs efforts de valorisation et de capitalisation des expériences acquises dans le domaine.

### **2.5. Polluants organiques persistants**

La stratégie du FFEM restera cohérente avec les orientations définies dans le projet présenté en identification en avril 2003. Ce projet n'a pas pu être engagé en 2004, compte tenu de la reformulation du projet par la Banque mondiale de son «*African Stockpiles Program*» et de son approbation attendue fin 2005 par les instances de la Banque.

Ce devrait être en principe le seul projet POPS de la période 2005 -2006.

### **2.6. Mixtes**

Les projets mixtes correspondent à des projets avec plusieurs domaines d'intervention. Le FEM a également ce classement pour certaines opérations qui sont à bénéfices environnementaux multiples.

Afin de donner la lisibilité aux actions du FFEM, il conviendrait de limiter au maximum le classement dans cette catégorie peu explicite.

Il est proposé, pour la période 2005-2006, de classer un projet à bénéfices multiples non pas dans la catégorie «mixtes» mais dans le domaine qui est significativement le plus présent. Et si cela n'est pas possible nous conserverons le classement «mixtes».

## **3. Valoriser les relations avec le FEM et le FMPM (protection de la couche d'ozone)**

Le secrétariat du FFEM poursuivra les missions d'appuis relatives aux orientations et décisions du conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds multilatéral du protocole de Montréal.

### **3.1 Le Fonds pour l'environnement mondial**

Pour les années 2003–2006 ses ressources ont été renouvelées à hauteur de 2,9 milliards de dollars. La France y contribue pour 164 millions d'euros.

Le secrétariat du FFEM, sur la base de son expérience des thématiques et des projets, en tant que gestionnaire de fonds publics dédiés au développement durable et à l'environnement mondial, poursuivra ses appuis au MINEFI à deux niveaux :

- les avis sur tous les documents de stratégie du conseil du FEM ;
- les avis sur les projets instruits par le FEM.

Pour ces tâches, le secrétariat valorisera les ressources humaines disponibles à l'AFD ou auprès de consultants.

Des cofinancements FFEM et FEM seront recherchés dans la limite de 20 % des concours du FFEM sur les exercices 2005-2006. Ceux-ci devront assurer la visibilité des actions du FFEM et/ou permettre des multipartenariats mobilisant des acteurs français : recherche, institutions et entreprises publiques et privées, collectivités territoriales, ONG.

### **3.2 Le Fonds multilatéral du protocole de Montréal**

Le secrétariat continuera à assurer, pour le compte des tutelles, les missions de suivi et d'appuis à savoir :

- d'une part, la participation aux comités exécutifs (comex) et suivi des activités opérationnelles et,
- d'autre part, les négociations sur le renouvellement 2006-2008.

Le secrétaire général du FFEM assurera personnellement ces dernières missions afin de garantir un haut niveau de contacts et d'échanges avec la communauté internationale et veiller aux synergies avec les actions conduites par le FFEM.

Pour la mise en oeuvre de la part bilatérale des financements français relatifs à la protection de la couche d'ozone, le secrétariat devrait continuer à recevoir l'appui d'un consultant spécialisé de la société Links, qui contribuera aussi à la participation française aux comités exécutifs.

## **4. Rendre plus efficaces l'organisation et les méthodes de travail**

### **4.1. Articulation avec les partenaires**

La concertation avec les intervenants publics, privés, associatifs, collectivités locales sur les thématiques du FFEM permettra de renforcer les synergies des stratégies et de coordonner les actions respectives. Des rencontres systématiques avec les responsables en charge des stratégies sont à programmer. Ces échanges accrus devront conduire à un recours plus fréquent aux compétences et expertises de ces structures.

Sont, en particulier, concernés les organismes suivants :

- **Les administrations de tutelle et les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux :**
  - le MAE/DGCID : les documents de stratégie pays (DSP) constituent des cadres de référence qui doivent être pris en compte ;
  - le MINEFI/DREE, le MEDD et le MRT : les priorités géographiques ou thématiques devront être également prises en compte ;
  - avec l'AFD on prendra en compte les cadres d'intervention pays (CIP), les cadres d'intervention département (CID) et les cadres d'intervention sectorielle (CIS) ;
  - Le groupe de la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissements, le PNUD, le PNUE et le Fonds pour l'environnement mondial et ses agences de mises en oeuvre avec lesquels des cofinancements devront être recherchés.
- **Les entreprises et les banques :**
  - les entreprises publiques et privées, avec les fédérations professionnelles, en concertation avec la Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES) seront prévues.
  - Les institutions financières ou banques privées pour des fonds d'investissements ou des «*trust funds*» associés au concours du FFEM seront mobilisées.

- Les organismes de recherche, d'enseignement supérieur, de développement, d'études : CIRAD, IRD, ONF, Conservation du littoral, OIEau, BRGM, IFREMER, ADEME, CSTB, ISTED, CEMAGREF, ...
- Les ONG (WWF, UICN, CI, WCS...) et les collectivités locales : des alliances et des cofinancements seront recherchés.

#### **4.2. Amélioration des méthodologies d'instruction de projets**

En concertation avec l'AFD, les méthodologies de mesures des résultats, d'approfondissement des indicateurs, des actions de capitalisation et de communication seront développées. De même, des projets spécifiques d'intérêt régionaux incluant des volets de communication pourraient être mis en oeuvre conjointement avec l'AFD.

#### **4.3. Capitalisation-communication-sensibilisation des tiers**

Le FFEM pourra participer à des **programmes régionaux importants** :

- projets à la gestion de grands fleuves transfrontaliers du bassin du Niger, du Sénégal, des Voltas, du Nil bleu, du fleuve Orange, du Mékong, du Rio de la Plata, de l'Irtys, du Danube ;
- la protection et la valorisation des écosystèmes et récifs coralliens du Pacifique sud, de l'océan indien et des Caraïbes (comme souhaité dans le discours du Président de la République à Paris en janvier 2005 à la Conférence sur la Biodiversité) ;
- l'initiative du Bassin du Congo et celle du plateau des Guyanes (comme indiqué par le Président de la République à Brazzaville en février 2005 au deuxième Sommet des Chefs d'Etat sur la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale) ;
- les programmes d'appui au montage de projets «Africa-Assist» et de mise en oeuvre du mécanisme de développement propre dans le secteur forestier en Afrique et en Amérique latine.

Par ailleurs, le FFEM a financé plusieurs projets d'aires marines protégées (Antilles avec l'OECO, le Pacifique, l'Océan indien, et l'écorégion méso américaine). Une capitalisation spécifique de l'ensemble de ces projets et de la thématique de la conservation de la biodiversité marine, sera engagée pendant la période 2005-2006.

## **5. Développer la communication**

La stratégie de communication du FFEM est développée dans une note d'orientation (voir annexe).

Le FFEM est devenu au bout de dix années un instrument majeur de la coopération et du développement dans les domaines de l'environnement mondial. Il doit pouvoir mieux faire connaître ses expériences et ses activités, montrer son rôle et son utilité dans l'aide publique au développement responsable et durable et contribuer à l'image écologique de la France.

La communication est donc un axe stratégique essentiel du FFEM. Elle est intimement associée à la mission même du FFEM, en particulier la promotion de l'innovation et la reproductibilité des actions qu'il finance. Elle concerne notamment les institutions membres, le conseil scientifique et technique et le secrétariat du FFEM.

La communication doit devenir une composante à part entière des projets du FFEM.

La communication du FFEM et la capitalisation sont liées. La communication doit au préalable être nourrie de la capitalisation des expériences. Et la capitalisation des expériences suppose une implication et une appropriation plus fortes des partenaires du FFEM.

## 6. Améliorer en continue la gestion financière

### 6.1. Un système d'alerte a été mis en place pour détecter les projets dont la mise en oeuvre excédait les limites suivantes :

Ainsi ont été arrêtés :

- un délai maximum entre l'identification et l'engagement de 24 mois,
- un délai maximum entre l'engagement et la convention de 18 mois,
- un délai maximum entre la convention et le premier paiement de 12 mois.

Un point détaillé est effectué à chaque comité de pilotage pour permettre aux membres de décider de l'annulation éventuelle de projets «anormaux».

En 2003 et 2004, le comité a ainsi décidé l'annulation de 7 projets (4 identifiés et 3 engagés) pour un montant de 6,10 millions d'euros.

### 6.2. Décaissements et engagements

Le récapitulatif ci-dessous des décaissements et des engagements sur les 10 dernières années montre une progression du taux de décaissements/engagements cumulés de 22,70 % jusqu'en fin 2002 et de 35,78 % à fin 2004, soit une augmentation de ce taux de 55 %.

Année	Décaissements projets 1999-2004		Engagements projets 1999-2004		
	Montant par année	en cumulé	Montant par année	en cumulé	Décaissements / Engagements (en cumulé 1999-2004)
1999	1 837 701	3 893 733	15 872 697	35 773 887	10,88%
2000	4 547 700	8 441 433	15 772 206	51 546 093	16,38%
2001	5 756 712	14 198 145	28 115 054	79 661 147	17,82%
2002	6 695 280	20 893 425	12 362 600	92 023 747	22,70%
2003	11 774 011	32 667 436	12 836 183	104 859 930	31,15%
2004	* 12 191 238	44 858 674	20 519 000	125 378 930	35,78%

\* au 29/12/2004.

Compte tenu de l'amélioration progressive de l'instruction des projets, attendue de la mise en oeuvre des méthodes décidées au cours de la période 2003-2004 (sélection initiale et contrôle de qualité des études et évaluations du dispositif institutionnel et organisationnel), le FFEM se fixe comme objectif pour la période 2005-2006, de passer du taux de décaissements cumulés /engagements cumulés, de 35 % fin 2004, à 45 % fin 2006<sup>2</sup>.

S'agissant des engagements, il convient de tenir compte des ressources disponibles sachant que le potentiel de projets est important et dépasse largement les ressources disponibles.

La note jointe en Annexe 4 fait le point des ressources disponibles pour les exercices 2005-2006. Celles-ci s'élèvent à 56 millions d'euros [situation au 30.11.2004].

- Cela représenterait un potentiel d'engagements annuels de projets de 28 millions d'euros, dans la mesure où les capacités d'instruction, de suivi sur pièce et sur place et d'évaluation des institutions membres seraient renforcées.

2) En première approche, le temps moyen d'exécution d'un projet après signature de convention est de 5 ans avec des décaissements de 20 % chaque année. Le pourcentage théorique optimum pour les décaissements est ainsi, en régime de croisière, de 65 % (décaissements totaux sur engagements totaux).

- En l'état, un objectif d'engagements de 20 millions d'euros par an de projets semble plus cohérent avec la capacité des institutions membres du comité de pilotage, ainsi qu'avec les ressources du secrétariat.

### 6.3. Cofinancements

Les cofinancements du FFEM sont limités à 50 % du montant total de chaque projet. Dans un souci de bon usage des deniers publics, ils viseront 33 %, dans toute la mesure du possible.

Il est, par ailleurs, attendu des opérateurs des projets cofinancés par le FFEM, dont l'intervention est au coeur même de leur objet social, qu'ils participent substantiellement au montage financier (voir Annexe 5).

### 6.4. Nombre de projets examinés par comité de pilotage

Dans un souci de décision sereine et de bonne concertation au sein du comité de pilotage, le nombre de projets identifiés et engagés à chaque réunion du comité ne dépassera pas, dans toutes la mesure du possible, 12 projets.

## 7. Infléchir ou renforcer les activités dans les zones géographiques et les domaines d'intervention - Objectifs géographiques et objectifs par domaine

Les orientations quantitatives dans les domaines et dans les géographies découlent des orientations thématiques et géographiques.

Conformément à la priorité accordée à la ZSP française, les engagements du FFEM se concentreront sur l'Afrique et sur la Méditerranée. La prédominance africaine du FFEM devrait ainsi être maintenue avec un renforcement sur la Méditerranée : cette dernière a bénéficié de moins de projets que prévu sur les deux exercices précédents.

	Réalisés cumulés en % sur la période 1994–2002	Objectifs en % pour les exercices 2003-2004 (Base 100 = 42 M€)	Réalisés en % pour les exercices 2003-2004 (Base 100 = 33,35 M€)	Objectifs en % pour les exercices 2005-2006 (Base 100 = 40 M€)
Afrique	45	40	36	40
Méditerranée	18	15	2	17
Asie/Pacifique	6	20	33	18
Amérique Latine	22	12	22	10
Europe de l'Est	9	13	7	15
Total	100	100	100	100

Une note d'orientation stratégique (voir Annexe 2) précise, par ailleurs, les pays d'intervention du FFEM. L'intervention du Fonds est recentrée sur les seuls pays éligibles à l'APD tels que définis par le CAD de l'OCDE : les pays et territoires en transition ne seraient donc plus éligibles aux financements du FFEM ; à l'inverse, les deux collectivités d'outre-mer qui sont éligibles à l'APD (Mayotte et Wallis-et-Futuna) le deviendront.

Afin d'associer des collectivités d'outre-mer françaises aux projets du FFEM, les projets régionaux financés par le Fonds pourront bénéficier aux collectivités d'outre-mer incluses dans les régions visées, sous réserve que ce bénéfice n'excède pas 25 % de la contribution du Fonds.

Enfin, à titre transitoire, une intervention marginale du FFEM sera possible en Russie, voire en Ukraine. En effet, après la ratification du protocole de Kyoto par la Russie, une telle intervention présentera l'intérêt de compléter l'expérience et l'expertise du FFEM en matière de projets de mise

en oeuvre conjointe, dans le domaine de l'efficacité énergétique. Les engagements nouveaux du FFEM dans ces Etats seront limités à 5 nouveaux projets, pour un montant cumulé inférieur à 8 millions d'euros.

Par cohérence avec l'engagement du Président de la République de doublement de l'APD dans l'eau en Afrique, les engagements prévisionnels du FFEM en matière d'eaux internationales augmenteront de 100 %. Dans le même temps, la priorité accordée à la lutte contre le changement climatique (nécessaire pour respecter l'engagement de Bonn) et à la préservation de la biodiversité est maintenue.

	Réalisés cumulés en % sur la période 1994–2002	Objectifs en % pour les exercices 2003-2004 (Base 100 = 42 M€)	Réalisés en % pour les exercices 2003-2004 (Base 100 = 33,35 M€)	Objectifs en % pour les exercices 2005-2006 (Base 100 = 40 M€)
Biodiversité	40	36	42	36
Effet de serre	23	35	28	35
Eaux internationales	15	10	17	20
Mixtes	22	12	13	5
Nouvelle fenêtre	-	7	0	4
Total	100	100	100	100

Le détail des données des deux tableaux ci-dessus, figure dans l'Annexe 1 - Histogrammes des objectifs et engagements 2003–2004 par région et par domaine.

## 8. Adapter les moyens financiers et humains

### 8.1. Moyens humains du Secrétariat

Les moyens humains du secrétariat du FFEM sont actuellement les suivants :

- un secrétaire général,
- trois ingénieurs,
- deux chargées de gestion,
- deux secrétaires.

La poursuite et le développement des actions du FFEM en quantité et en qualité, en particulier la capitalisation, la communication, le redéploiement vers les thématiques d'effet de serre dans le développement urbain ou la conservation et la biosécurité, mais aussi le maintien d'un haut niveau de qualité de prestations d'appuis aux activités liées aux stratégies de la France dans différentes thématiques (climat, forêts, eau, biodiversité, environnement, désertification...) au FEM, au Fonds multilatéral du protocole de Montréal et à la FAAEC, ont un effet sur l'organisation et les moyens humains et matériels du FFEM.

Pour prendre pleinement en compte les exigences de suivi-évaluation, de capitalisation et de communication, des moyens supplémentaires -estimés à environ 5 % du montant de chaque projet- sont désormais systématiquement programmés.

### 8.2. Renforcement du Secrétariat

La mise en oeuvre des objectifs qualitatifs et quantitatifs décrits ci-dessus représente des charges de travail additionnelles pour l'équipe du secrétariat, même si ces objectifs exigent avant tout une forte mobilisation des institutions membres et du CST.

Le secrétariat estime que des moyens supplémentaires humains sont indispensables<sup>3</sup>. Le recrutement d'un cadre supplémentaire, dans le cadre du projet adopté en identification "Programme de petits projets - ZSP et pays de coopération régionale avec l'Outre-mer", a donc été décidé.

### **8.3. Synergies institutions membres/FFEM**

#### **a) L'AFD a décidé, dans le cadre de sa nouvelle stratégie, de renforcer les synergies avec le FFEM.**

Ainsi, au-delà de ses missions contractuelles de gestionnaire comptable, financier, administratif, et d'hébergement du secrétariat, l'AFD a décidé de développer les articulations avec le FFEM sur :

- le plan stratégique, en apportant ses expertises et compétences dans le domaine du changement climatique, de la biodiversité, des polluants organiques persistants, de la désertification, de la macro économie, des méthodes et moyens d'évaluations (*ex ante* et *ex post*), de la communication (rapports d'activités, plaquettes et documents de communications, site Internet du FFEM),
- le plan opérationnel, en consolidant ses appuis et contributions aux projets avec le CEFEB et les départements opérationnels (introduction des thématiques et activités du FFEM dans les documents d'orientations sectoriels ou géographiques (CIS, CIP, synergies avec les instruments financiers).

#### **b) Les autres institutions membres**

Le renforcement des moyens consacrés par les autres institutions membres au FFEM demande encore à être précisé. L'objectif est une plus grande participation de ces administrations aux missions de cadrage, d'études de faisabilité, d'évaluation et de supervision, conformément à leurs compétences au sein du FFEM.

3) sachant que les tâches de la FAAEC et du volet « ozone » sont externalisées avec deux experts à temps partiel (sociétés Links et Seed).

## C LISTE DES ANNEXES

---

- ANNEXE 1 - Histogrammes des objectifs et engagements 2003 – 2004 par domaine et par région
- ANNEXE 2 - Zones d'interventions géographiques du FFEM
- ANNEXE 3 - Stratégie de communication du FFEM et liste des principales actions de communication du FFEM en 2003 et 2004
- ANNEXE 4 - Ressources – Emplois financiers du FFEM pour la période 2005–2006
- ANNEXE 5 - Cofinancements du FFEM

## ANNEXE 1

### Histogrammes des objectifs et engagements 2003–2004

Ils sont basés sur les hypothèses suivantes :

- les engagements considérés sur les exercices 2003–2004 sont constitués par tous les engagements approuvés aux comités de pilotage de 2003, et 2004 et diminués des annulations,
- les objectifs d'engagements sont calculés à partir des objectifs quantifiés par domaine (biodiversité, effet de serre, eaux internationales, mixtes entre effet de serre et biodiversité, nouvelle fenêtre c'est à dire polluants organiques persistants (POP), désertification...) et par géographie, tels qu'ils ont été retenus au cadre de programmation stratégique du FFEM pour les exercices 2003–2004 compte tenu des ressources de ces exercices.

Le montant correspondant aux objectifs de projets est estimé au début de l'exercice 2003 à environ 42 millions d'euros sur 2 ans: cela correspond aux ressources du FFEM (dont les dotations et les produits de trésorerie) diminuées des emplois (dont les engagements projets et le fonctionnement du secrétariat).

Les engagements par domaine et par géographie sur les exercices 2003- 2004 ont été globalement cohérents avec les objectifs du cadre de programmation stratégique.

Les tableaux et histogrammes en annexe permettent de comparer pour les périodes d'exercices les engagements de projets avec les objectifs par domaine d'intervention et par géographie exprimés en milliers d'euros.

**TABEAU 1**  
(100 % correspondent à la capacité d'engagement théorique maximale de 42 millions d'euros sur 2003–2004)

	A <sub>1</sub> = Objectifs en %	B <sub>1</sub> = Résultats en %	C <sub>1</sub> = B <sub>1</sub> /A <sub>1</sub> = Taux d'atteinte des objectifs en %
Afrique	40	29	73
Méditerranée	15	2	13
Amérique latine/Caraiibes	20	18	90
Asie/Pacifique	12	26	217
Europe de l'Est	13	5	38
TOTAL	100	79	79 (moyen)

Globalement, les montants engagés (33 355 milliers d'euros) correspondent à 79 % des montants disponibles au début de la précédente période de l'exercice (42 000 milliers d'euros).

Les engagements annuels de projets ont été en moyenne de 16,7 millions d'euros (12,8 en 2003 et 20,5 en 2004) sur 2003–2004. L'année 2003 a été perturbée par l'incertitude autour du renouvellement du FFEM.

**TABEAU 2**  
(100 % correspondent à la capacité d'engagement théorique maximale de 42 millions d'euros sur 2003–2004)

	A <sub>2</sub> = Objectifs en %	B <sub>2</sub> = Résultats en %	C <sub>2</sub> = B <sub>2</sub> /A <sub>2</sub> = Taux d'atteinte des objectifs en % <sup>50</sup>
Biodiversité	36	33	92
Effet de serre	35	22	63
Eaux internationales	10	14	140
Mixte (BD ES)	12	10	83
Nouvelle fenêtre	7	0	0
TOTAL	100	79	79 (moyen)

De plus, les annulations importantes de projets en 2003 n'ont été mises en évidence sur un plan comptable qu'à la fin de 2003.

Le cadre de programmation stratégique avait fixé des objectifs d'engagements en % de flux de projets. On obtient les tableaux suivants par géographie et par domaine (projets engagés).

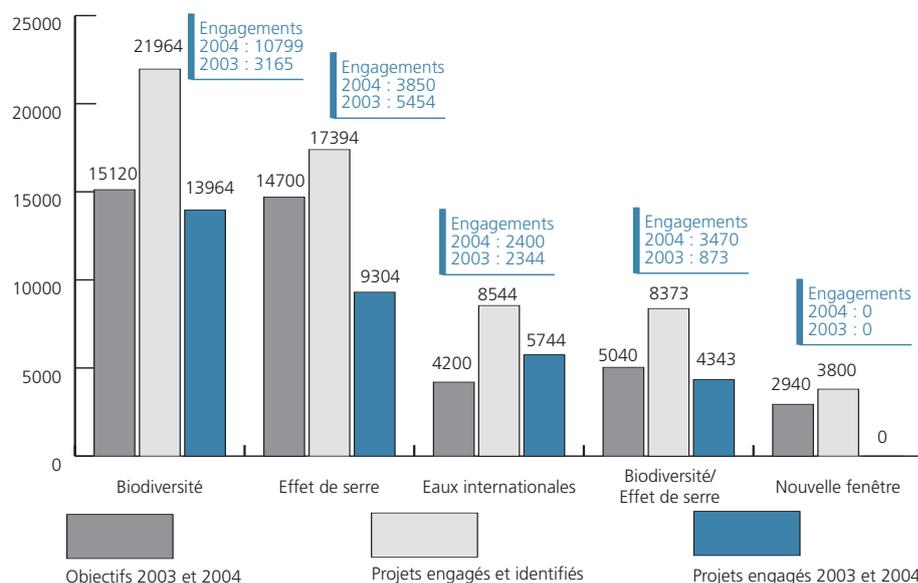
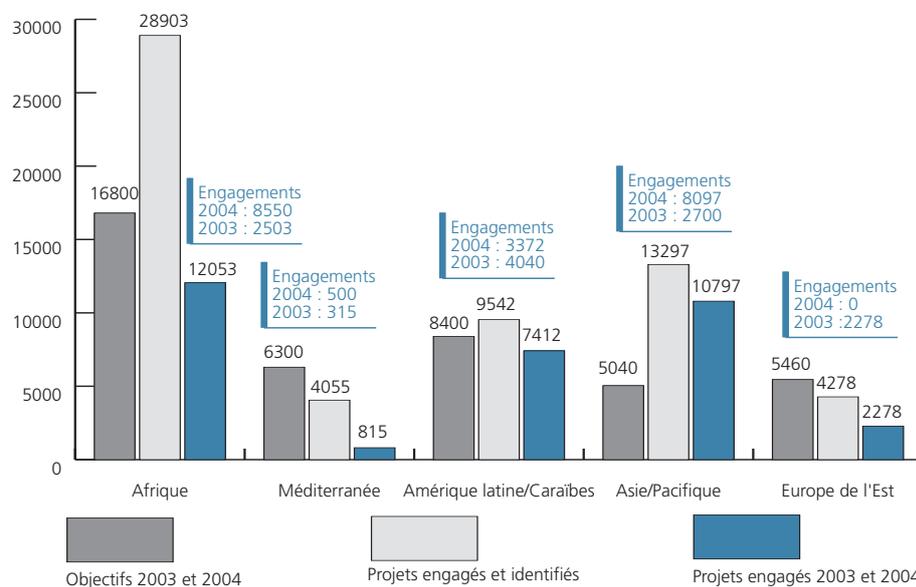
Sur le plan géographique, les taux d'atteinte des objectifs sont satisfaisants pour l'Amérique Latine/Caraïbes. Il est largement dépassé en Asie/Pacifique ; ceci étant dû aux projets en Chine et au Vietnam ainsi que dans le Pacifique (projet régional Corail).

En Europe de l'Est le taux d'atteinte est moyen et est lié à la difficulté de montage de bons projets d'effet de serre jusqu'à présent.

La faiblesse des projets instruits en Méditerranée est liée à la difficulté de trouver, dans les domaines de l'environnement mondial, des projets significatifs, alors que dans cette géographie les maîtrises d'ouvrage sont plutôt de bon niveau.

Sur le plan des domaines, les objectifs 2003–2004 ont été globalement atteints, sauf pour la nouvelle fenêtre.

Le projet de polluants organiques persistants est articulé avec le projet instruit par la Banque mondiale (*African Stockpiles program*) et celui-ci a pris du retard en raison de la complexité de son montage institutionnel. Il devrait être présenté à la décision des instances de la Banque fin 2004.



## ANNEXE 2

# Zones d'interventions géographiques du FFEM

1. Préambule
2. Finalité et données de base institutionnelle
3. Recommandations de zones géographiques d'interventions du FFEM

### **1. Préambule**

A la réunion interministérielle du 16 mars 2004 consacrée au FFEM, puis au comité de pilotage du 26 mars 2004, la question du champ d'intervention du FFEM a été posée.

Il a été convenu que l'éligibilité des pays PECO et des collectivités territoriales d'outre-mer aux concours du FFEM, fera l'objet d'un examen par le comité de pilotage du 30 novembre.

Pour permettre au comité de prendre des décisions appropriées, il a été demandé aux institutions-membres de faire des propositions détaillées et argumentées sur l'opportunité et sur les conditions d'éligibilité et de les transmettre au président du comité de pilotage (avec copie au secrétariat du FFEM).

Puis, le comité de pilotage du 7 juillet 2004 a demandé au secrétariat du FFEM de soumettre aux membres du comité de pilotage une note d'analyses et de propositions relative à l'intervention géographique du FFEM. Cette note a été diffusée avant la mi-octobre 2004, de sorte que le comité de pilotage du 30 novembre a pu examiner ce point et que les conclusions définitives ont pu être incorporées dans le cadre de programmation stratégique 2005–2006.

### **2. Finalité et données de base institutionnelle**

Le FFEM est l'un des grands instruments au service de la politique française de coopération en matière notamment de changement climatique, d'eaux internationales, de biodiversité, de désertification et de dégradation des sols, de protection de la couche d'ozone et de polluants organiques persistants.

Le FFEM s'inscrit dans le cadre des orientations du CICID, ainsi que des engagements pris par la France dans le domaine environnemental.

La nouvelle convention Etat/Agence Française de Développement relative au FFEM précise, en son annexe, au premier paragraphe «présentation du FFEM», que sont visés par les financements bilatéraux du FFEM :

- «...les pays éligibles aux financements du FFEM sont définis...sur la base de la liste des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement établie par le comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Dans ses interventions, le FFEM donne une priorité forte aux pays de la Zone de Solidarité Prioritaire de la politique de coopération française» ;
- «Le FFEM est un outil additionnel de l'aide extérieure française qui a vocation à soutenir des projets en cohérence et en complément avec les autres programmes et instruments de l'intervention française dans les pays en développement et en transition».

Les financements du FFEM sont comptabilisés jusqu'à présent à 100 % comme aide publique au développement (APD). Pourtant certains projets, principalement dans le domaine de l'effet de serre et en Europe centrale et orientale (PECO), ainsi que dans les Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (NEI), ne sont pas éligibles à l'APD.

### 3. Recommandations de zones géographiques d'interventions du FFEM

#### 3.1. Recommandation générale : tous les pays et territoires en développement de la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement établie par le CAD de l'OCDE au 1<sup>er</sup> janvier 2003

Le FFEM est un instrument au service de la politique française de coopération et de développement en matière d'environnement mondial. A ce titre, il doit réaliser l'essentiel de ses interventions sous forme de projets éligibles à l'aide publique au développement et concentrer ces derniers sur la zone de solidarité prioritaire. Une telle orientation est conforme aux grandes priorités fixées par le Président de la République pour la coopération française. La liste des pays éligibles à l'APD, arrêtée par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, est donc la référence majeure pour l'intervention du FFEM.

#### 3.2. Cas des pays et territoires en transition de la liste des bénéficiaires de l'aide publique, établie par le CAD au 1<sup>er</sup> janvier 2003 :

##### a) Cas des pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) et Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (NEI)

Le FFEM, depuis 1994, est intervenu en Europe de l'Est principalement dans le domaine de l'effet de serre avec la mise en oeuvre de programme d'efficacité énergétique et des mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto en cohérence avec les plans Climat de la France.

Cela a permis au FFEM et a de nombreux acteurs français d'être présents dans des secteurs stratégiques et de développer des modèles techniques et financiers tels que les sociétés de services énergétiques et les fonds d'investissements utiles pour d'autres bailleurs et dans d'autres géographies (Afrique, Maghreb, Asie).

Cette spécificité d'intervention du FFEM dans les pays d'Europe centrale et orientale mérite d'être considérée. Il est donc proposé les dispositions suivantes :

- les nouveaux **Etats membres de l'Union européenne, les Etats en voie d'adhésion** telles la **Bulgarie** et la **Roumanie**, seront exclus des financements du FFEM, au motif qu'ils ne sont pas éligibles à l'aide publique au développement ;
- en raison du potentiel de projets en matière d'efficacité énergétique et de mise en oeuvre conjointe, une intervention marginale et décroissante du FFEM en **Russie**, voire en **Ukraine**, présenterait l'intérêt de compléter l'expérience et l'expertise du FFEM : aussi il y réalisera, à titre transitoire, des engagements additionnels, mais plafonnés à 8 millions d'euros et limités à 5 nouveaux projets à engager d'ici fin 2006. La comptabilisation des opérations du FFEM au regard de l'APD serait révisée au prorata des montants correspondants.

##### b) Cas des pays et territoires en développement plus avancés

Par cohérence avec la liste des pays éligibles à l'APD du CAD de l'OCDE, ces pays ne bénéficieront pas des financements du FFEM.

#### 3.3 Cas des collectivités en Outre-mer françaises

A l'exception de Wallis et Futuna et de Mayotte, les collectivités françaises d'outre-mer ne sont pas éligibles à l'aide publique au développement, d'après les règles établies par le CAD de l'OCDE. Le FFEM appliquera ces critères.

Il reste que la participation du FFEM au financement de projets régionaux d'environnement mondial, incluant des collectivités en outre-mer françaises, n'est pas contradictoire avec la stratégie du Fonds. Dans un souci de bon usage des deniers publics, il est donc décidé que les projets régionaux financés par le FFEM peuvent bénéficier aux collectivités d'outre-mer incluses dans les régions visées, sous réserve que ce bénéfice n'excède pas 25 % de la contribution du Fonds.

## Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD - 1<sup>er</sup> janvier 2003

Partie I : Pays et territoires en développement (Aide publique au développement)					Partie II : Pays et territoires en transition (Aide publique)		
Pays les moins avancés (PMA)	Pays à faible revenu (PFR) (RNB par habitant <\$745 en 2001)	Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (PRIT) (RNB par habitant \$746-\$2975 en 2001)		Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (PRITS) (RNB par habitant \$2976-\$9205 en 2001)	Pays à revenu élevé (PRE- (RNB par habitant >\$9206 en 2001)	Pays de l'Europe centrale et orientale/Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO et NEI)	Pays et territoires en développement plus avancés
Afghanistan	*Arménie	Afrique du Sud	Paraguay	Botswana	Bahreïn	*Bélarus	•Antilles néerlandaises
Angola	*Azerbaïdjan	*Albanie	Pérou	Brésil		*Bulgarie	
Bangladesh	Cameroun	Algérie	Philippines	Chili		*Estonie	•Aruba
Bénin	Congo, Rép.	Belize	Serbie et Monténégro	Cook, Iles		*Hongrie	Bahamas
Bhoutan	Corée, République démocratique	Bolivie	Sri Lanka	Costa Rica		*Lettonie	•Bermudes
Burkina Faso		Bosnie- Herzégovine	St-Vincent & Grenadines	Croatie		*Lituanie	Brunei
Burundi	Côte d'Ivoire	Chine	Suriname	Dominique		*Pologne	•Caïmans, Iles
Cambodge	*Géorgie	Colombie	Swaziland	Gabon		*République slovaque	Chypre Corée
Cap-Vert	Ghana	Cuba	Thaïlande	Grenade		*République tchèque	Emirats arabes unis •Falkland, Iles
Centrafricaine, République	Inde	Dominicaine, République	Turquie	Liban		*Roumanie	•Gibraltar
Comores	Indonésie	Egypte	*Turkménistan	Malaisie		*Russie	•Hong Kong, Chine
Congo, Rép. dém.	Kenya	El Salvador	Tonga	Maurice		*Ukraine	Israël
Djibouti	*Kirghize, Rép.	Equateur	Tunisie	•Mayotte			Koweït
Erythrée	*Moldova	Fidji	*Turquie	Nauru			Libye
Ethiopie	Mongolie	Guatemala	Turquie	Panama			•Macao
Gambie	Nicaragua	Guyana	Turquie	•Ste-Hélène			Malte
Guinée	Nigéria	Honduras	•Wallis et Futuna	Ste-Lucie			•Nouvelle-Calédonie
Guinée-Bissau	*Ouzbékistan	Irak	Zones sous administration palestinienne	Venezuela			•Polynésie française
Guinée équatoriale	Pakistan	Iran					Qatar
Haiti	Papouasie- Nlle-Guinée	Jamaïque					Singapour
Kiribati	*Tadjikistan	Jordanie					Slovénie
Laos	Viet Nam	*Kazakhstan					Taipei chinois
Lesotho	Zimbabwe	Macédoine (ex- République yougoslave					•Vierges, Iles (RU)
Libéria		Maroc					
Madagascar		Marshall, Iles					
Malawi		Micronésie, Etats fédérés					
Maldives		Namibie					
Mali		Niue					
Mauritanie							
Mozambique							
Myanmar							
Népal							
Niger							
Ouganda							
Rwanda							
Salomon, Iles							
Samoa							
Sao Tomé et Principe							
Sénégal							
Sierra Leone							
Somalie							
Soudan							
Tanzanie							
Tchad							
Timor-Leste							
Togo							
Tuvalu							
Vanuatu							
Yémen							
Zambie							

\* Pays de l'Europe centrale et orientale et Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI)

• Territoires

## ANNEXE 3

### Stratégie de communication du FFEM

Le comité de pilotage du FFEM du 27 mars 2004 a décidé que "dans la perspective de préparation du cadre de programmation stratégique 2005–2006 une réunion spécifique, consacrée à la stratégie de communication du FFEM, (serait) tenue avant le prochain comité de pilotage".

#### 1. Contexte - Pourquoi une stratégie de communication ?

- Le rapport d'audit stratégique du FFEM daté d'avril 2002 indique :  
*La stratégie [du FFEM] basée sur des projets à caractère recherche-action doit être complétée par la capitalisation systématique sur l'expérience acquise : acquisition de savoirs, «learning organisation», communication et diffusion actives de cette expérience pour en promouvoir la multiplication par tous les canaux et partenaires de l'aide française au développement.*
- La réunion interministérielle de Maignon de mars 2003 a souligné le manque de visibilité du FFEM ; celle de mars 2004 a insisté sur la nécessité d'une meilleure image du FFEM auprès des ONGs de conservation de l'environnement, et le développement de liens avec elles.
- Le cadre de programmation stratégique du FFEM 2004–2005, adopté par le comité de pilotage de février 2003, affirme clairement que la communication et la sensibilisation des tiers est un axe stratégique majeur du FFEM.
- Plus globalement, l'examen par le CAD/OCDE des politiques et programmes de la France en matière de coopération et de développement a souligné les besoins de capitalisation inter-institutionnelle du savoir et la valorisation de l'expérience française ainsi que la nécessité d'amplifier les efforts de communication.

La communication du FFEM s'inscrit donc dans la politique de coopération et de développement de la France. Elle contribue, de plus, au renforcement de l'image écologique de la France.

#### 2. Bilan des actions de communication depuis janvier 2003

Le bilan des actions de communication depuis janvier 2003 a été communiqué aux différents comités de pilotage du FFEM et figure en annexe.

##### 2.1. Rappel des orientations retenues en matière de communication et sensibilisation dans le cadre de programmation stratégique du FFEM approuvé par le comité de pilotage de mars 2003

*“ Il s'agit d'un axe stratégique majeur du FFEM. Chaque projet ou programme présenté aux décisions du comité de pilotage devra inclure un volet «communication» destiné, soit aux interlocuteurs publics, privés ou populations du pays concerné, soit à des interlocuteurs publics, privés ou associatifs français. Un budget spécifique par projet pour la «Communication – Publication» pourra être programmé.*

*Le comité de pilotage envisageait quatre niveaux de communication externe :*

- **PREMIER NIVEAU** : communication sur site Internet : le site du FFEM actuel est à revoir. Sa présentation et son contenu devront évoluer en vue de mieux inscrire le FFEM dans le réseau des acteurs de l'Environnement Mondial. Une nouvelle version du site devrait être mise en ligne au cours du premier trimestre 2003. Ce site permettra un accès rapide et convivial aux informations générales du FFEM, de sa stratégie et de ses activités en matière de projets. Des réflexions sont en cours entre le Secrétariat du FFEM et le service informatique de l'AFD pour définir les modalités de développement du site.

• **DEUXIÈME NIVEAU** : publication sous forme de CD, plaquettes, articles dans des revues grand public ou public spécialisé.

• **TROISIÈME NIVEAU** : séminaire thématique annuel. Ces séminaires seront conçus sous l'égide du CST sur des thématiques particulières traitées par le Fonds. En 2003 on propose le thème de l'énergie liée à l'habitat.

• **QUATRIÈME NIVEAU** : participation active du FFEM à des conférences ou séminaires nationaux ou internationaux. Par exemple : congrès Pollutec, forum mondial de l'eau à Kyoto, Aires protégées à Durban ...

En outre, afin de mieux informer les administrations des actions du FFEM, il est prévu qu'en fin de chaque mission d'instruction d'un projet FFEM, un télégramme diplomatique sera établi. ”

## **2.2. Bilan des actions de communication engagées par le secrétariat seul ou avec les institutions membres**

### **• Notoriété institutionnelle du FFEM**

Le Président de la République a cité à plusieurs reprises (Alger, décembre 2003, au sommet NEPAD-environnement ; Paris, avril 2004, à la réunion des bailleurs de fonds sur le bassin du Niger...), les sujets traités par le FFEM (eaux internationales, polluants chimiques, désertification).

Le FFEM est explicitement mentionné dans les documents importants de politique française d'APD, d'environnement et de développement durable :

- mémorandum de la France sur ses politiques et programmes en matière de coopération pour le développement mai 2004 du Comité d'Aide au développement (OCDE), préparé à l'occasion de la revue de la France par les pairs,
- document CICID 2004 sur l'environnement en cours de finalisation.

### **• Publications et participations aux événements importants**

Entre janvier 2003 et juin 2004, on dénombre la participation active du secrétariat à une dizaine d'événements importants (forums, événements parallèles à des conférences des parties de convention, séminaires) et une dizaine de documents (rapports, plaquettes, posters) relatifs aux thématiques de l'environnement mondial. On trouvera en annexe la liste de ces actions pour l'année 2003.

En complément, l'AFD a participé au séminaire sur les technologies de l'information et de la communication à Genève en janvier 2003 et à cette occasion une plaquette sur les actions de l'AFD et du FFEM en matière de TIC a été publiée.

A la suite de ces actions, le FFEM a beaucoup gagné en crédibilité auprès des acteurs publics, privés et Ongs, français et étrangers, en tant qu'instrument de la politique française de coopération et de développement dans le domaine de l'environnement mondial.

Cependant, la mesure quantitative de ces retours est difficile à appréhender ; comme pour les projets, une réflexion préalable sur les indicateurs spécifiques de résultats et d'impacts des actions de communication devrait être faite.

### • Site Internet du FFEM

L'objectif est de disposer d'un site moderne, vitrine des actions du FFEM. Ce site doit montrer les projets, stratégies et publications du FFEM, ainsi que la présentation générale et l'organisation, les méthodes et les moyens du FFEM. Des liens devront être constitués avec les sites Internet des autres institutions membres du FFEM.

Ses coûts d'exploitation doivent être modérés et adaptés aux moyens humains et matériels du secrétariat. Même s'il est assez sobre dans une première étape, il devra être conçu pour être évolutif.

Au comité de pilotage du 15 novembre 2002 un budget de 12 000 euros a été approuvé.

La refonte du site Internet a été engagée par étapes, en coordination avec l'AFD dont le site a lui-même été complètement revu en 2003-2004.

1ÈRE ÉTAPE : analyse de l'existant et proposition de la nouvelle architecture (contrat avec un consultant pour 4 784 euros). Les résultats ont été présentés au comité de pilotage du 27 novembre 2003.

2ÈME ÉTAPE : développement du site avec l'appui du consultant, DEGETEL, retenu (après appel d'offres) par l'AFD. La nouvelle version sera basée sur l'outil Jahia. Son coût est estimé à 19 000 euros.

En simultané à ces actions, le secrétariat a alimenté en continu en 2003 et en 2004 le site existant.

### **2.3. Une mention particulière peut être faite pour la publication du rapport annuel d'activités du FFEM. Pour l'année 2002, ce rapport a été édité en 2003 avec une structure, une présentation et un format modernisés. Le département de la communication de l'AFD a apporté un appui substantiel à l'élaboration de ce document.**

Le rapport d'activités présente les objectifs, les bilans d'activités consolidés depuis 1994, les institutions du FFEM, les activités particulières du secrétariat et les axes de stratégies sectorielles.

### **PARTICIPATION DU FFEM À DES ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS**

- *En février, participation à la conférence des parties de la convention biodiversité à Kuala Lumpur où le FFEM a présenté le bilan de ses actions en biodiversité lors d'un événement parallèle sous la présidence de la ministre de l'écologie et du développement durable.*
- *Présentation des différents types de fonds spécialisés dans l'efficacité énergétique (FEM, FFEM, Foudélec, PCF) à Alger - Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie, en mars.*
- *Présentation au MEDD destinée aux professionnels français du secteur de l'habitat et de la construction, aux institutions concernées par le changement climatique (françaises et européennes) et aux agences de coopération, du projet "Efficacité énergétique dans la construction en Chine", présidée par le ministre, en juin.*
- *Contribution à l'atelier de travail du réseau Ozone pour l'Afrique francophone (points sur la stratégie du Fonds de Montréal et sur les opérations dans les pays concernés) à Niamey, en mai.*
- *Présentation conjointe franco-allemande du projet d'efficacité énergétique dans le secteur de la construction publique (hôpitaux et santé) en Afghanistan à la Conférence mondiale sur les énergies renouvelables à Bonn, en juin.*
- *Un film documentaire a été établi par la chaîne de télévision France 5 (avec ses propres financements) sur le parc national naturel du Meru au Kenya cofinancé par l'AFD et le FFEM. Il sera diffusé aux heures de grande écoute en France et en Allemagne. Une présentation a été faite au Muséum d'histoire naturelle à Paris, en juin.*
- *Participation éventuelle à un événement parallèle sur les instruments financiers français du développement durable et de l'environnement mondial, au Sommet de la francophonie, en octobre.*
- *Organisation d'un événement parallèle à la COP 10, changement climatique (Buenos Aires) sur les activités du FFEM dans la lutte contre le changement climatique avec 3 exemples de partenariat : (i) mise à niveau énergie environnement de la zone industrielle de Sidi Bernoussi (Maroc), (ii) développement d'une filière bois énergie en Lituanie, (iii) autres (séquestration...), en décembre.*

- 2.4. Comme convenu, les missions sur le terrain donnent lieu à l'établissement de télégramme diplomatique. Ceci permet de sensibiliser l'ensemble des lecteurs de ces TD aux actions financées par le FFEM, ou auxquelles participent le FFEM.**
- 2.5. Une note de méthodologie sur le cycle d'instruction des projets éligibles au FFEM a été approuvée par le copil du 27 novembre 2003. Il est prévu qu'«une communication sur le projet après achèvement ou après post-évaluation est effectuée par l'institution membre avec l'appui du secrétariat. Cette communication peut porter sur un groupe de projets correspondant à une thématique ou une géographie commune».**

Cette disposition renforce la communication systématique sur la base des projets réalisés et des expériences accumulées sur les thématiques et méthodes de travail de FFEM. Sa mise en oeuvre concrète se fera progressivement avec les nouvelles opérations.

### **3. Objectifs et cibles de communication**

#### **3.1. Ces objectifs devront être définis en fonction des objectifs du FFEM pour les années à venir et en particulier pour les exercices 2005 –2006.**

Ils doivent tenir compte des spécificités du FFEM, instrument destiné à promouvoir les actions de la France dans l'environnement mondial, en cohérence avec la politique de coopération et de développement.

#### **3.2. La communication du FFEM vise les cibles suivantes :**

- la présidence de la République et les services du Premier ministre,
- l'administration française centrale et déconcentrée,
- les institutions homologues : FEM, BM, PNUD, PNUE, ONUDI...
- les milieux scientifiques dans le domaine de l'environnement,
- les ONGs du Nord et du Sud,
- les partenaires entreprises publiques et privées du Nord et du Sud,
- le grand public.

#### **3.3 Ces cibles sont atteintes par des stratégies et vecteurs de communication différents.**

##### **a) Sur un plan général, la communication du FFEM repose sur deux piliers :**

- d'une part, sur l'activité déployée à cet effet par le secrétariat,
- d'autre part sur l'engagement décidé des administrations tutelles du FFEM,
- ainsi que de l'AFD.

Compte tenu du choix fait en faveur d'une structure administrative légère pour le FFEM, ce dernier pilier est la condition première d'une communication démultipliée et efficace.

##### **b) la présidence de la République et les services du Premier ministre :**

- le secrétariat veille à une transmission systématique de l'information sur les stratégies thématiques et projets du FFEM,

- les membres du comité de pilotage s'attachent à réserver au FFEM la place qui est la sienne dans les communications et stratégies environnementales du Président de la République et du Gouvernement.

**c) l'administration française centrale et déconcentrée :**

- les membres du comité de pilotage poursuivent les actions de sensibilisation des représentations françaises à l'étranger et associent celles-ci à l'instruction et au suivi des projets ;

**d) les institutions homologues : FEM, BM, PNUD, PNUE, ONUDI...**

- les membres du comité de pilotage recherchent, dans la mesure du possible, des partenariats avec les institutions multilatérales intervenant dans le domaine de l'environnement,
- le secrétariat échange son expérience avec ces institutions,
- pour les projets les plus emblématiques, le secrétariat et les membres du comité de pilotage étudieront la mise en place de mécanismes de type "visiting committee" i.e. de missions d'experts indépendants de haut niveau chargés de l'audit des projets. Un tel dispositif participe tant de la notoriété que du contrôle-qualité des projets.

**e) les milieux scientifiques dans le domaine de l'environnement:**

- le secrétariat du FFEM participe à la représentation de l'action de la France aux principales réunions dans le domaine de l'environnement. Il veille également à une large diffusion de son expérience auprès des milieux scientifiques concernés.

**f) les Ongs du Nord et du Sud,**

- conformément aux recommandations faites lors de la réunion interministérielle du 16 mars 2004, le secrétariat associera les Ongs à l'évaluation de ses projets,
- si possible et si opportun, les membres du comité de pilotage veilleront à associer les Ongs à la mise en oeuvre des projets du FFEM.

A l'attention des membres du comité de pilotage, des institutions homologues, des milieux scientifiques et des ONG, le secrétariat organisera également, en étroite concertation avec le CST, des séminaires de capitalisation/diffusion des enseignements tirés du portefeuille du FFEM.

**g) le grand public:**

- le secrétariat met en service, dans les meilleurs délais, le nouveau site Internet du FFEM, auquel les sites des membres du comité de pilotage seront liés. De plus, une clause dans les conventions de financement disposera que les bénéficiaires fassent apparaître la contribution du FFEM dans leurs actions de communication et pourra prévoir des actions locales d'information et de sensibilisation. Le secrétariat étudiera enfin le développement de partenariat de communications avec les médias spécialisés, les chaînes de télévision ou de radio intéressées aux projets du FFEM,
- les membres du comité de pilotage chercheront à sensibiliser systématiquement les médias aux projets mis en oeuvre par le FFEM, en particulier, lors des déplacements à l'étranger du Président de la République ou de membres du Gouvernement. Le ministère de la Recherche étudiera la mobilisation de journalistes juniors et seniors sur des projets phares voire la création d'un concours doté d'un prix récompensant le travail d'un jeune journaliste sur des projets financés par le FFEM.

Plus généralement, le FFEM poursuit la publication de documents (plaquettes, rapports d'activités, documents d'information générale ou spécifique) sur l'expérience du FFEM.

## 4. Moyens de communications

Les moyens de communications humains, organisationnels et financiers du FFEM sont ceux des institutions membres et ceux du secrétariat du FFEM qui pour ce dernier sont les suivants : deux secrétaires, deux agents administratifs, trois ingénieurs et un secrétaire général, plus deux experts associés, l'un pour la mise en oeuvre des mécanismes du protocole de Kyoto (facilité d'appui aux actions exécutées conjointement), l'autre pour le suivi et la mise en oeuvre des projets relatifs à la protection de la couche d'ozone stratosphérique (part bilatérale de la France du Fonds multilatéral du protocole de Montréal).

Pour le secrétariat, le budget actuel est le suivant :

- 30 000 euros décidés au comité de pilotage de novembre 2003,
- 40 000 euros décidés au comité de pilotage de mars 2004 affectés à la préparation de l'événement international «recherche et biodiversité» de janvier 2005 à Paris,
- des ressources spécifiques dans le cadre de chaque projet.

Le besoin de financement pour le site Internet est de 24 000 euros dont 12 000 ont été budgétés (imputés sur la dotation consultants du budget du secrétariat du FFEM).

Ces ressources limitées, conformes à la structure légère du FFEM, soulignent l'importance cruciale de l'engagement des membres du comité de pilotage en matière de communication.

## 5. Conclusions

Le FFEM est devenu au bout de dix années un instrument majeur de la coopération et du développement dans les domaines de l'environnement mondial. Il doit pouvoir mieux faire connaître ses expériences et ses activités, montrer son rôle et son utilité dans l'aide publique au développement responsable et durable et contribuer à l'image écologique de la France.

La communication est donc un axe stratégique essentiel du FFEM. Elle est intimement associée à la mission même du FFEM, en particulier la promotion de l'innovation et la reproductibilité des actions qu'il finance. Elle concerne notamment les institutions membres, le conseil scientifique et technique et le secrétariat du FFEM.

La communication du FFEM et la capitalisation sont liées. La communication doit au préalable être nourrie de la capitalisation des expériences. Et la capitalisation des expériences suppose une implication et une appropriation plus fortes des partenaires du FFEM.

Plus globalement, la stratégie de communication du FFEM dérive de la stratégie générale du Fonds. Les objectifs de communication seront d'autant plus pertinents et précis que les objectifs généraux du FFEM seront eux-mêmes clarifiés. Tel est l'objet du prochain cadre de programmation stratégique 2005–2006 qui devra préciser le programme de communication pour ces deux années avec ses moyens humains et financiers.

### **RÉALISATION DE PLAQUETTES :**

*a) Une plaquette pour la COP 10 «La France, partenaire international dans le domaine du changement climatique».*

*b) Une plaquette «FFEM et effet de serre» qui complètera les plaquettes existantes biodiversité et eaux internationales.*

*c) Des plaquettes pays-projets :*

- *Sénégal : recherche et développement dans le traitement des phosphates limitant les émissions de CO<sub>2</sub>,*
- *Mexique : développement d'un système de transport collectif fonctionnant au GNV,*
- *Liban : programme d'efficacité énergétique dans le secteur de la construction au Liban,*
- *Maroc : programme d'électrification rurale décentralisée à base de kits photovoltaïques.*

## COMPLÉMENT :

### LISTE DES PRINCIPALES ACTIONS DE COMMUNICATIONS EN 2003 ET 2004

#### A. Année 2003

##### 1. Mars

##### Séminaire Biodiversité du 1<sup>er</sup> avril 2003

Comme il en avait été décidé lors du Comité de Pilotage du 7 février 2003 consacré au cadre de programmation 2003-2004 du FFEM, un séminaire a été organisé le premier avril 2003 à l'invitation du Comité Scientifique et Technique et du Secrétariat sur le thème de la biodiversité.

Les objectifs de ce séminaire étaient de présenter le bilan des actions du FFEM dans le secteur de la biodiversité après huit années d'activités et de discuter des nouvelles stratégies à adopter pour le futur.

Soixante personnes se sont retrouvées le 1<sup>er</sup> avril dans les locaux de l'Agence Française de Développement. Elles représentaient l'ensemble des acteurs de ce domaine à savoir :

- la recherche (CNRS, Muséum d'Histoire Naturelle, CIRAD, IRD, IDDRI, INRA) ;
- les organismes internationaux et publics français (UICN, UNESCO, Institut français de la Biodiversité, Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage, Fédération des Parcs Naturels Régionaux, Parcs Zoologiques, Bureau des Ressources Génétiques) ;
- les Ongs et fondations privées (WWF, Conservation International, Bird Life, Noé Conservation, Nature et découverte, Totalfinal, IGF, Solagral, Fondation Nicolas Hulot) ;
- les services techniques des ministères (MAE et MEDD) et de l'AFD.

Le portefeuille de projets a été présenté : 59 projets dans 35 pays différents, dont la moitié en Afrique Subsaharienne pour un montant de 66 millions d'euros.

Le séminaire a été décomposé en trois débats animés par le président du CST, avec le MAE, le MEDD et le secrétariat du FFEM :

- thématiques à développer : secteurs techniques d'intervention, priorités géographiques et par écosystèmes ;
- efficacité du FFEM, problèmes de pérennisation des projets et de mesure de leur impact ;
- collaborations possibles avec les autres acteurs, capitalisation et diffusion de l'expérience du FFEM.

Les débats ont été animés et ont donné lieu à des propositions constructives qui seront soumises au prochain Comité de Pilotage après mise en forme.

A l'occasion du séminaire une plaquette de présentation des 59 projets biodiversité a été préparée. Les fiches projets correspondantes seront prochainement disponibles sur le site Internet du FFEM.

## **Evaluation rétrospective du projet «Protection et valorisation des récifs coralliens dans les Petites Antilles»**

Ce projet figurait parmi les projets à évaluer en 2002.

Le projet avait pour finalité de renforcer la protection et la valorisation des récifs coralliens des Petites Antilles (Sainte-Lucie, St-Vincent et les Grenadines, Dominique et Grenade).

La stratégie du projet consistait à soutenir dans chaque pays la mise en place d'une Aire Marine Protégée (AMP) pilote, pouvant servir de modèle pour la mise en place de réseaux nationaux d'AMP.

Le financement du FFEM portait sur 4,468 MFF (681 k.euros).

Le site de la Soufrière à Sainte-Lucie est un succès de tous points de vue : impact sur la biodiversité, valorisation économique pour les populations de pêcheurs et création d'emplois, pérennité financière et couverture des charges récurrentes, implication des populations, capacités institutionnelles et réglementation. Cette réussite a reçu une reconnaissance scientifique et touristique internationale et a permis de confirmer la possibilité d'atteindre les objectifs initiaux ambitieux dans le contexte des Caraïbes.

Sur les sites de Saint-Vincent et de la Dominique, par contre, aucun des objectifs n'a été réalisé, faute d'engagement des autorités locales. Les projets ont été annulés.

Sur le site de la Grenade, le cadre légal national et le cadre institutionnel local ont été clarifiés, mais les actions de terrain n'ont pas été mises en place.

Globalement, 52 % des financements du FFEM ont été dépensés et le solde annulé.

Les facteurs clé de réussite de ce type de projet sont les suivants :

- choix de sites plus sélectif et conditions suspensives de démarrage contraignantes (cadre institutionnel clair, possibilité de recettes, nomination de responsable) ;
- nécessité d'une préparation et d'une animation longue des populations ;
- importance primordiale du facteur humain (responsables de terrain), dans des micro-états où les ressources humaines sont limitées.

Les acquis de Sainte-Lucie fondent une requête de l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECS) auprès du FEM et du FFEM pour financer un nouveau projet de création de zones marines et terrestres protégées, tenant compte des échecs et des succès du présent projet. La Banque Mondiale a accepté de porter ce projet devant les instances du FEM. Parallèlement, une fiche d'identification est proposée au FFEM.

La gestion du projet par un organisme inter-états disposant d'une autorité et d'une crédibilité importantes, constitue un facteur de réussite supplémentaire, permettant notamment de réduire les aléas liés à la faible taille des pays concernés et de faire respecter de façon impartiale les critères de sélection des aires protégées proposées.

NB : Emission télévisée de THALASSA sur la chaîne FRANCE 3, vendredi 26 septembre 2003.

Dans le cadre d'un reportage sur le Sénégal, la Casamance et le drame du navire Joola, M.Haïdar, qui a été le premier à porter secours aux naufragés, a également présenté, en sa qualité de président de l'ONG Oceanium, ses actions de développement d'aires marines protégées.

Le soutien par le Fonds français pour l'environnement mondial du projet «Narou Heuleuk», «La part de demain», exemplaire pour le Sénégal, a été souligné.

Ce projet financé à hauteur de 900 000 € par le FFEM permet la mise en place par les communautés de pêcheurs, de zones interdites à la pêche pour permettre la reconstitution des stocks, avec un contrôle villageois, et le développement d'alternatives économiques comme l'écotourisme.

## **2. Juillet**

### **Forum de l'eau à Kyoto**

Le Secrétariat du FFEM a assuré une présence permanente au Forum de l'eau de Kyoto qui s'est déroulé du 16 au 20 mars 2003 et a permis de réaliser différentes actions d'information et de communication.

Une permanence sur le stand français financé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a permis de mettre à la disposition du public les deux plaquettes réalisées par le FFEM pour l'évènement : une plaquette de présentation du FFEM, sa stratégie dans le secteur des eaux internationales et les projets en cours et une plaquette «Paroles d'acteurs», coproduite avec l'AFD.

Une participation active, sous l'égide du ministère de l'Ecologie et du Développement durable, à la préparation et à l'inauguration de l'exposition «Eau et Culture». L'exposition, installée dans le jardin botanique de Kyoto à proximité du site du Forum, a été inaugurée par le Prince NAHURITO et la Princesse MASAKO, en présence du Ministre délégué à la Coopération Pierre André WILTZER, de l'Ambassadeur pour l'Environnement Denis GAUER et du Secrétariat du FFEM.

L'exposition a séjourné trois semaines dans le jardin botanique de Kyoto où elle a reçu 45 000 visiteurs. Elle a ensuite été transportée dans la ville de Kakamigahara où elle a accueilli plus de 5 000 visiteurs. Au total, c'est donc plus de 50 000 personnes qui ont visité l'exposition avec un niveau de satisfaction, reflété par les enquêtes, particulièrement élevé pour ce type d'évènement.

Cette exposition était complétée par un livret édité en trois langues (français, anglais, japonais) qui a été diffusé à 12 000 exemplaires.

Dans le cadre de la session «Gestion des bassins transfrontaliers» organisée par le Réseau International des Organismes de Bassins (RIOB), à laquelle participaient de nombreux Ministres dont Mme BACHELOT-NARQUIN, le projet «Appui à la gestion transfrontière du bassin de l'Irtys» a fait l'objet d'une présentation par M. Sergueï KOSTAREV, Directeur du projet FFEM.

Dans le cadre de la session «Une décennie de gestion des eaux internationales» organisée par le GEF, le FFEM a présenté les résultats de l'étude sur la gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières qui vise à étendre la problématique de gestion des eaux internationales aux bassins versants et aux zones côtières.

Le forum aura donc été pour le FFEM l'occasion de présenter à un large public de spécialistes les axes de sa stratégie dans le secteur des eaux internationales, de produire des supports de communication (plaquettes, affiches, exposition) et de jouer un rôle actif dans la réflexion tant auprès du GEF qu'au côté de la délégation française.

### **Suites à donner au Séminaire Biodiversité d'avril 2003**

Le recueil intégral des interventions est disponible sur demande au Secrétariat du FFEM.

Parmi les nombreuses recommandations exprimées, le CST et le Secrétariat estiment possible de mettre en oeuvre celles qui suivent, et les soumettent au Comité de Pilotage.

- Faire émerger des idées de projets sur :
  - les milieux anthropisés (à forte pression humaine), dégradés, à fort enjeu de biodiversité,
  - les approches d'«aménagement du territoire» permettant une gestion à long terme de la biodiversité,
  - la biodiversité intra spécifique des espèces cultivées et élevées, gérée par les agriculteurs,
  - la coopération régionale avec les COM,
  - les zones littorales et les îles.
- Envisager quelques projets portant sur des espèces et espaces très menacés, ayant une valeur patrimoniale mondiale et une valeur sociale ou culturelle locale, mais pas ou peu de perspective de développement économique.
- Présenter les modalités possibles de financements de petits projets, permettant à la société civile et aux collectivités de la ZSP d'avoir accès au FFEM, en examinant les questions de coût de gestion et de suivi.
- Présenter au moins un projet avec une participation à une Fondation (*Trust Fund*) dans un pays de la ZSP.
- Mieux faire participer les scientifiques du Nord et du Sud sur la définition et la mesure des indicateurs d'impact des projets.

### 3. Novembre

#### Plaquettes, posters, publications FFEM

- Deux plaquettes sur le FFEM et ses domaines d'intervention, en français et en anglais, ont été produites au cours de l'année 2003 : les eaux internationales et la biodiversité. Celles-ci ont été établies pour le forum mondial de l'eau à Kyoto en mars et pour le forum sur les aires protégées de Durban en septembre. Ces plaquettes ont été éditées en 1 500 et 1 575 exemplaires.
- Une plaquette «Eau et culture» a également été établie pour le forum de Kyoto, sous l'égide du MEDD.
- Quatre posters sur les thématiques biodiversité, effet de serre, eaux internationales et mixte (forêt) ont été produits en juin pour la semaine du développement durable en France sous l'égide du MEDD.
- Une plaquette sur le programme d'efficacité dans l'habitat en Chine en version française et chinoise avec l'ADEME et le MEDD.
- Un guide des mécanismes de projet prévus par le protocole de Kyoto en trois tomes (présentation générale des mécanismes de projet (3 000 exemplaires), le mécanisme pour un développement propre (2 000 exemplaires), les mécanismes de mise en oeuvre conjointe (1 000 exemplaires) a été établi conjointement avec le MINEFI/DREE et la Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES).

Ce document est produit sous version CDROM dans les deux langues. Il sera présenté à l'occasion de la prochaine conférence des parties de la convention de lutte contre les changements climatiques à Milan en décembre 2003.

#### Congrès sur les aires protégées de Durban (Afrique du Sud)

Dans le cadre de ses actions de communication et de développement de son réseau de compétence, le FFEM a participé au Congrès mondial des parcs en septembre, manifestation décennale organisée par l'UICN. Le FFEM a organisé un événement parallèle où son activité a été présentée, ainsi que douze projets financés par le FFEM et présents au Congrès. Cent vingt personnes y ont

assisté. Ce rendez-vous mondial a donné l'occasion de rassembler un grand nombre d'acteurs gouvernementaux et associatifs de la conservation des pays en développement. La plaquette de présentation des activités du FFEM en biodiversité a été éditée et diffusée à cette occasion.

### **Forum régional Maghrébin sur les changements climatiques (Maroc)**

A l'occasion de la signature en mars à Rabat de la convention du projet cofinancé par le FFEM, bois-énergie, avec le ministre de l'énergie et le secrétaire d'état à l'environnement marocains, le secrétariat du FFEM a participé à un forum régional sur les changements climatiques organisé par le PNUD.

Ce forum, qui a rassemblé plus de 100 responsables d'administrations, d'universités, d'Ongs et de bailleurs de fonds (PNUD, ACIDI, GTZ, FFEM), a été l'occasion pour le FFEM de rencontrer tous ces interlocuteurs actuels ou potentiels des trois pays du Maghreb en charge de projets de changements climatiques. Il a permis de tisser des liens avec le PNUD qui finance des études, des formations, des actions de communication sur les questions relatives aux changements climatiques dans les trois pays.

Il a permis de faire valoir l'action du FFEM et sa stratégie auprès de décideurs (cf. allocution de M. Martin le 28 mars). Il a montré que les autres bailleurs de fonds étaient encore moins avancés que la FAAEC/ FFEM dans la mise en oeuvre concrète de projets MDP.

Il a permis de constater le retard de l'Algérie et la maîtrise des marocains et des tunisiens sur ces sujets. Ces deux pays ont donc un avantage comparatif évident par rapport au reste de l'Afrique (hormis l'Afrique du Sud ) et des pays de la Méditerranée du sud.

### **Conférence mondiale sur le changement climatique de Moscou**

En marge des réunions de travail organisées à l'Ambassade de France avec des représentants du ministère de l'Energie russe, le directeur général de la société Articneft, promoteur du projet de séquestration de carbone dans l'île de Kolguyev (engagement de juillet 2003), les représentants du BRGM, de l'Ambassade de France (SCAC) et de la Mission économique, le secrétariat du FFEM a pu suivre cette conférence qui a lieu seulement tous les 4 ans, ouverte au public et qui avait un caractère scientifique mais aussi politique (présence de M. Putin).

### **Conférence sur les énergies renouvelables et le mécanisme de développement propre dans les pays méditerranéens – Tunis**

L'Observatoire méditerranéen de l'énergie (l'OME) a organisé avec le soutien de la DG Recherche de la Commission européenne un séminaire régional pour les pays du Maghreb sur la problématique du financement des énergies renouvelables, notamment par les mécanismes financiers prévus au Protocole de Kyoto, à Tunis le 24 septembre dernier.

L'OME a saisi cette occasion pour annoncer la parution prochaine d'un guide pédagogique MDP. Les pays du Maghreb souhaiteraient monter un fonds régional spécialisé dans les crédits carbone et le montage de projets d'énergie renouvelable.

Le FFEM est intervenu en particulier pour expliquer la nature des différents fonds qui existent sur le marché. Le FFEM a en particulier présenté les activités du fonds d'efficacité énergétique Dexia Fondec, spécialisé dans le montage de projets ainsi que celles du PCF (*Prototype carbon fund* de la Banque mondiale) spécialisé dans le montage de crédits carbone.

### **Séminaire thématique sur les transports**

Le séminaire thématique sur les problématiques de transport et de développement urbain, envisagé initialement pour 2003 sous l'égide du CST, n'a pu être réalisé compte de l'important programme de travail du secrétariat en 2003 et de la complexité du sujet.

Il sera reporté en 2005. Ce séminaire contribuera à actualiser la stratégie transport du FFEM et à lui donner un cadre d'intervention plus précis. D'ores et déjà, de nombreux experts souhaitent participer à ce séminaire qui devra être opérationnel.

Enfin, une présentation officielle du projet «Chine habitat» a été réalisée au ministère de l'écologie et du développement durable en juin 2004. Un jeu d'outils de communication a été élaboré à cette occasion.

## **B. Année 2004**

### **Participation du FFEM à des événements importants**

- Participation à la conférence des parties de la convention biodiversité à Kuala Lumpur où le FFEM a présenté le bilan de ses actions en biodiversité lors d'un événement parallèle sous la présidence de la ministre de l'écologie et du développement durable, en février.
- Présentation des différents types de fonds spécialisés dans l'efficacité énergétique (FEM, FFEM, Fondélec, PCF) à Alger - Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie, ministère de l'énergie, en mars.
- Présentation au MEDD destinée aux professionnels français du secteur de l'habitat et de la construction, aux institutions concernées par le changement climatique (françaises et européennes) et aux agences de coopération, du projet "Efficacité énergétique dans la construction en Chine", présidée par le ministre, en juin.
- Contribution à l'atelier de travail du réseau Ozone pour l'Afrique francophone (points sur la stratégie du Fonds de Montréal et sur les opérations dans les pays concernés) à Niamey, en mai.
- Présentation conjointe franco-allemande du projet d'efficacité énergétique dans le secteur de la construction publique (hôpitaux et santé) en Afghanistan à la Conférence mondiale sur les énergies renouvelables à Bonn, en juin.
- Un film documentaire a été établi par la chaîne de télévision France 5 (avec ses propres financements) sur le parc national naturel du Meru au Kenya cofinancé par l'AFD et le FFEM. Il sera diffusé aux heures de grande écoute en France et en Allemagne. Une présentation a été faite au Muséum d'histoire naturelle à Paris, en juin.
- Organisation d'un événement parallèle à la COP 10, changement climatique (Buenos Aires) sur les activités du FFEM dans la lutte contre le changement climatique, en décembre.

## ANNEXE 4

### Ressources – Emplois financiers du FFEM 2005 –2006

Tableau 1 : 2005 – 2006 (hypothèse de base)	
Situation au 30/11/2004	
<b>RESSOURCES</b>	(en euros)
Dotations 1ère et 2ème conventions	134 155 135,00
Dotation 3ème convention	67 000 000,00
Total	201 155 135,00
Cumul produits de la trésorerie au 1/10/2004	18 512 561,49
Régulation 2002 (à déduire)	15 000 000,00
<b>Total ressources (1)</b>	<b>204 667 696,49</b>
<b>EMPLOIS</b>	
Engagements projets	125 378 930,40
Commission au 31/12/2002	495 500,59
Fonctionnement secrétariat (au 31/12/2004)	* 11 684 383,10
Engagements études (au 31/12/2004)	6 590 027,00
S/Total emplois (2)	144 148 841,09
<b>DISPONIBLE (1) - (2) au 1/1/2005</b>	<b>60 518 855,40</b>
* y compris supplément Missions protocole de Montréal de 13 216,60 euros	
Disponible engagements à venir 2005-2006	
Dépenses à venir :	
Fonctionnement du secrétariat	** 3 754 494,00
Engagements études (consultants + CST)	*** 209 200,00
S/total dépenses à venir (3)	3 963 694,00
<b>Disponible engagements projets à venir pour 2 ans (1) - (2) - (3)</b>	<b>56 555 161,40</b>
** 2005 = 1 854 071 euros	
2006 = 1 854 071 * 2,5 %	
*** (100 0000 + 4600) x 2	
<b>DISPONIBLE engagements projets par an (1) - (2) - (3) /2</b>	<b>28 277 580,70</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>28 277 000,00</b>

## Ressources – Emplois financiers du FFEM 2005 –2006

Tableau 2 : 2005 – 2006 (variante)	
Situation au 27/10/2004	
<b>RESSOURCES</b>	(en euros)
Dotations 1ère et 2ème conventions	134 155 135,00
Dotation 3ème convention	67 000 000,00
<b>Total</b>	<b>201 155 135,00</b>
Cumul produits de la trésorerie au 1/10/2004	18 512 561,49
Régulation 2002 (à déduire)	15 000 000,00
<b>Total ressources (1)</b>	<b>204 667 696,49</b>
<b>EMPLOIS au 27/10/2004</b>	
Engagements projets	125 378 930,40
Commission au 31/12/2002	495 500,59
Fonctionnement secrétariat (au 31/12/2004)	* 11 684 383,10
Engagements études (au 31/12/2004)	6 590 027,00
<b>S/Total emplois (2)</b>	<b>144 148 841,09</b>
<b>DISPONIBLE (1) - (2) au 1/1/2005</b>	<b>60 518 855,40</b>
* y compris supplément Missions régaliennes protocole de Montréal de 13 216,60 euros	
Disponible engagements à venir 2005-2006	
Dépenses à venir :	
Fonctionnement du secrétariat	** 4 172 739,30,00
Engagements études (consultants + CST)	*** 209 200,00
<b>S/total dépenses à venir (3)</b>	<b>4 381 939,30</b>
<b>Disponible engagements projets à venir pour 2 ans (1) - (2) - (3)</b>	<b>56 136 916,10</b>
** 2005 = 2 060 612 euros	
2006 = 2 060 612 * 2,5 %	
*** (100 000 + 4600) x 2	
<b>DISPONIBLE engagements projets par an (1) - (2) - (3) / 2</b>	<b>28 068 458,05</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>28 000 000,00</b>

## ANNEXE 5

### Cofinancements du FFEM

#### 1. Préambule et objectifs

La présente note fait suite aux recommandations du comité de pilotage du 7 juillet 2004 :

*«Après avoir rappelé son attachement au respect de la règle de cofinancement minoritaire par le FFEM, le comité de pilotage a examiné, à l'initiative du MEDD, la méthode de comptabilisation des cofinancements.*

*Compte tenu de certaines imprécisions sur les annonces de cofinancements des fiches d'identification ou des rapports de présentation, il a été convenu de clarifier les cofinancements du FFEM : définition, nature, calcul, robustesse, précisions des écarts entre les annonces au stade de la fiche d'identification et de l'engagement.*

*Il a ainsi été décidé que le secrétariat présenterait au prochain comité de pilotage une note rappelant d'une part, les règles en vigueur au FEM et proposant d'autre part, les nécessaires adaptations de ces règles pour prendre en compte les spécificités du FFEM.»*

La nouvelle convention Etat-Agence Française de Développement relative au FFEM précise en son annexe «présentation du FFEM» et s'agissant des financements du FFEM que :

«...l'objectif est le financement de projets et programmes à finalité économique et sociale présentant des synergies entre le développement des pays bénéficiaires et l'environnement mondial»,

«...le FFEM finance une part minoritaire du coût des projets ...

...a pour ambition de catalyser les efforts de l'aide française dans ces domaines en lui donnant des moyens nouveaux d'intervention...

... le FFEM est un outil additionnel de l'aide extérieure française qui a vocation à soutenir des projets s'inscrivant en cohérence et en complément avec les autres programmes et instruments de l'intervention française dans les pays en développement et en transition.».

L'annexe ci-jointe montre que les cofinancements du FFEM sur la période de 1999–2004 sont de l'ordre de :

- Biodiversité 83 %
- Eaux internationales 72 %
- Effet de serre 97 %
- Mixtes 82 %
- Moyenne tous projets 92 %

Ils varient selon les secteurs. L'effet de serre est le plus important compte tenu des projets industriels auxquels cette thématique est associée.

#### 2. Rappel des règles du FEM

La politique du FEM en matière de cofinancements a été définie et approuvée par le conseil du FEM du 14-16 mai 2003 sur la base d'un document préparé par le secrétariat du FEM: GEF/C.20/6/Rev.1 April 7,2003, Agenda Item13, intitulé «Cofinancing» dont un extrait est joint ci-dessous.

*“La politique de cofinancement porte sur quatre actions :*

- 1. l’adoption de définitions pertinentes du cofinancement pour permettre le pilotage ;*
- 2. le pilotage et l’évaluation de l’expérience du FEM, en matière cofinancement ;*
- 3. la valorisation des expériences passées, la gestion des engagements en nature, l’augmentation des niveaux de cofinancements ;*
- 4. la confirmation des engagements et la revue des changements significatifs de ces engagements (en distinguant les projets de grande taille et de moyenne taille).”*

1. L’adoption de définitions pertinentes du cofinancement pour permettre pilotage du projet.

### **Les financements du FEM incluent les concours décidés par le conseil et les fonds de préparation de projets.**

Les cofinancements sont apportés par les agences de mise en oeuvre ou par d’autres sources de financements non FEM et ils sont déterminants pour atteindre les objectifs du projet FEM, ils ressortent du cadre logique du rapport de projet, présenté au conseil. Sont exclus de la définition de cofinancement les activités non essentielles aux objectifs du projet telles des activités de préparation parallèles ou d’assistance technique sans rapport direct avec les objectifs du projet FEM. Sont également exclus les activités qui n’étant pas déterminantes au début du projet et qui peuvent être mobilisées après, mêmes si les ressources ainsi «levées» sont importantes et doivent être recherchées.

Le cofinancement doit se référer à la nature de la source du financement, à son type et au stade du cycle du projet.

Les sources de cofinancement sont :

- les propres cofinancements des agences de mise en oeuvre ;
- les cofinancements des gouvernements ;
- les contributions des autres agences multilatérales, des agences bilatérale de coopération et de développement, des ONG, du secteur privé et des bénéficiaires.

Les types de cofinancement incluent :

- les dons ;
- les prêts, concessionnels ou au taux du marché ;
- les investissements en fonds propres ;
- les apports confirmés en nature ;
- autres.

2. Le pilotage et l’évaluation de l’expérience du FEM, en matière cofinancement

Le montant des cofinancements réellement mis en oeuvre (y compris les engagements, chiffrés, en nature) doit pouvoir être comparé au montant annoncé (et anticipé) au moment du passage au conseil du FEM.

Les missions de supervision, d’achèvement des projets et de post évaluations doivent faire le point sur les conditions de mise en oeuvre des cofinancements présentés au moment de l’approbation par le conseil du FEM

3. La valorisation des expériences passées, la gestion des engagements en nature, l'augmentation des niveaux de cofinancements.

Les agences de mise en oeuvre doivent s'assurer que les ressources correspondantes aux engagements en nature sont bien dédiées au projet du FEM uniquement, chiffrées et contrôlées.

La possibilité de «lever» des fonds en plus du financement du FEM est un facteur clef pour augmenter l'impact positif sur l'environnement mondial. Le niveau des cofinancements doit être le plus élevé possible. Les agences sont invitées à faire le maximum dans ce sens avec un effort particulier pour la Banque mondiale et les banques régionales de développement qui mettent en oeuvre des projets structurellement plus grands et justifiant de cofinancement important. Mais le financement du FEM ne doit pas dépasser les coûts incrémentaux estimés même quand le ratio de cofinancement est élevé.

4. La confirmation des engagements et la revue des changements significatifs de ces engagements.

Il est recommandé de distinguer les projets de grande taille et de moyenne taille ces derniers doivent faire l'objet de présentation d'un plan de financement avec des informations adaptées pour décision du PDG du FEM.

Il est demandé aux agences de mise en oeuvre ou d'exécution d'informer systématiquement le secrétariat du FEM voire le PDG et le conseil de tous changements pendant la période d'évaluation (après la décision du conseil) ou pendant la mise en oeuvre afin que les décisions éventuelles de revoir le contenu du projet ou de l'arrêter soient prises en temps opportun.»

### **3. Dispositions applicables au FFEM**

a) Les dispositions précitées pourront s'appliquer en partie au FFEM.

Les différences sont liées aux spécificités du FFEM en termes institutionnels et organisationnels.

En effet, le FFEM ne met pas en oeuvre ses concours par des agences de mises en oeuvre et d'exécution prédéfinies qui peuvent être des cofinanciers et qui ont elles-mêmes des règles spécifiques.

Une grande majorité des projets du FFEM ne sont pas des projets de grande taille au sens du FEM mais plutôt de moyenne taille voire de petite taille. Or, les règles du FEM en matière de cofinancement visent principalement les projets de grande taille mêmes si elles s'appliquent aux projets de taille moyenne. Elles ne concernent pas les projets de petite taille.

b) En s'inspirant des dispositions du FEM, le FFEM doit pouvoir retenir les règles suivantes.

*b1) Les définitions des termes de cofinancements sont équivalentes à celles du FEM.*

Ainsi les cofinancements sont apportés par d'autres sources de financements non FFEM et ils sont déterminants pour atteindre les objectifs du projet FFEM, ils ressortent du cadre logique du rapport de projet, présenté au comité de pilotage.

Sont exclues de la définition de cofinancement les activités non essentielles aux objectifs du projet telles des activités de préparation parallèles ou d'assistance technique sans rapport direct avec les objectifs du projet FFEM.

Sont également exclues les activités qui n'étant pas déterminantes au début du projet et qui peuvent être mobilisées après, mêmes si les ressources ainsi «levées» sont importantes et doivent être recherchées.

Le cofinancement doit se référer à la nature de la source du financement, à son type et au stade du cycle du projet.

Les sources de cofinancement sont :

- les propres cofinancements des agences de mise en oeuvre ;
- les cofinancements des gouvernements ;
- les contributions des autres agences multilatérales, des agences bilatérales de coopération et de développement, des ONG, du secteur privé et des bénéficiaires.

Les types de cofinancement incluent :

- les dons ;
- les prêts, concessionnels ou au taux du marché ;
- les investissements en fonds propres ;
- les apports confirmés en nature ;
- autres.

Les cofinancements ne concernent pas les financements associés non essentiels à la mise en oeuvre du projet, ou les ressources «levées», mobilisées après le projet notamment pour sa réplification.

Néanmoins, les financements associés peuvent être mentionnés en tant que tels dans la fiche d'identification et le rapport de présentation.

b2) La fiche d'identification présente les cofinancements au chapitre du coût indicatif et du plan de financement prévisionnel. Le rapport de présentation les présente au chapitre du coût et le plan de financement (*cf.* note méthodologique sur le cycle d'instruction des projets éligibles au FFEM approuvée par le comité de pilotage du 26 mars 2004).

La page de projet de résolution ne retient que le financement propre du FFEM et les cofinancements sans mention des financements associés ou des ressources qui seront mobiliser ultérieurement.

c) Le pilotage et l'évaluation de l'expérience du FFEM, en matière de cofinancements doivent être renforcés.

Le montant des cofinancements réellement mis en oeuvre (y compris les engagements, chiffrés, en nature) doit pouvoir être comparé au montant annoncé (et anticipé) entre la présentation de la fiche d'identification et le rapport de présentation. au passage au conseil du FFEM.

Nous rappelons à ce propos que le comité de pilotage du 27 novembre 2003 a demandé que le montant de financement de projet par le FFEM au stade du rapport de présentation ne soit pas supérieur au montant annoncé au stade de la fiche d'identification. Néanmoins, les montants des cofinancements peuvent, par contre, être plus élevés s'il y a lieu.

Les missions de supervision, d'achèvement des projets et de post évaluations doivent faire le point sur les conditions de mise en oeuvre des cofinancements présentés au moment de l'approbation par le conseil du FFEM

d) La gestion des engagements en nature et l'augmentation des niveaux de cofinancements doivent être renforcés.

Les institutions membres et le secrétariat du FFEM doivent s'assurer que les ressources correspondantes aux engagements en nature sont bien dédiées au projet du FFEM uniquement, chiffrées et contrôlées. Ils doivent donc avoir été identifiés, évalués et chiffrés dans le rapport de présentation de projet.

La possibilité de «lever» des fonds en plus du financement du FFEM est un facteur clef pour augmenter l'impact positif sur l'environnement mondial. Le niveau des cofinancements doit être le plus élevé possible. Les institutions membres et le secrétariat du FFEM sont invités à faire le maximum dans ce sens avec un effort particulier pour le FEM en vue d'augmenter la participation actuelle de cofinancements avec le FEM, les autres bailleurs multilatéraux et bilatéraux, les Ongs ou les entreprises ou organismes publics et privés.

Dans un souci de bon usage des deniers publics, les cofinancements du FFEM sont limités à 50 % du montant total de chaque projet et viseront 33 % dans toute la mesure du possible.

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT  
5, rue Roland Barthes 75598 PARIS cedex 12  
Tél. +33 1 53 44 42 42 - Fax +33 1 53 44 32 48  
<http://www.ffem.net> - Courriel : [ffem@afd.fr](mailto:ffem@afd.fr)

Imprimé sur papier recyclé